

# **RAPPORT D'ACTIVITES DE LA MICROFINANCE 2009**



**BANQUE CENTRALE DU CONGO**





## **BANQUE CENTRALE DU CONGO**

Siège social :

Boulevard Colonel Tshiatshi, 563  
B.P. 2697  
KINSHASA I  
Téléphone : 20.704 - 20.550 - 20.549-33.989  
Télex : Congobanque 21.365 - 21.372 - 21.335  
Télécopie : (243) 8805152 – (243) 8804326  
Site Web : <http://www.bcc.cd/>

Directions Provinciales :

Bandundu, Bukavu, Goma, Kananga, Kindu, Kisangani,  
Lubumbashi, Matadi, Mbandaka et Mbuji-Mayi.

Agences autonomes :

Boende, Boma, Bumba, Bunia, Gbadolite, Gemena, Ilebo,  
Inongo, Isiro, Kabinda, Kalemie, Kamina, Kasumbalesa,  
Kikwit, Kongolo, Lodja, Tshikapa, Uvira et Zongo.

Bureau de Représentation à Bruxelles (Belgique) :

Avenue des Arts, 50  
1040 BRUXELLES  
Téléphone : +32 (02) 502 58 00  
Téléfax : +32 (02) 502 67 07  
Télex : 61810

Agences mandataires par Provinces :

- Mbanza-Ngungu, Muanda, Tshela (Bas-Congo)
- Kenge, Inongo (Bandundu)
- Basankusu, Lisala (Equateur)
- Buta (Province Orientale)
- Beni, Butembo (Nord Kivu)
- Mwene-Ditu (Kasaï Oriental)
- Tshimbulu (Kasaï Occidental)
- Kolwezi (Katanga).





***Cher Lecteur,***

***Concerne :*** *Présentation du Rapport d'activités 2009 du secteur de la Microfinance en République Démocratique du Congo*

*J'ai l'honneur de vous présenter le Rapport d'activités 2009 du secteur de la Microfinance en République Démocratique du Congo.*

*Ce Rapport d'activités 2009 constitue le premier de son genre et devra être affiné progressivement notamment par des témoignages et des données sur le secteur d'intervention de manière à en donner une image claire des opportunités qu'il offre dans la perspective de la réduction de la pauvreté et la création de l'emploi.*

*Ce rapport comprend quatre grands chapitres. Le premier présente le cadre légal et réglementaire régissant ce secteur.*

*Le deuxième chapitre porte sur la présentation du secteur au regard de la répartition géographique des institutions. En effet, le secteur de la Micro Finance congolais est constitué d'une multitude d'institutions de création récente, souvent de petite taille, peu structurées et peu rentables. Par ailleurs, il est relevé une concentration d'institutions dans trois provinces, à savoir les Nord et Sud Kivu ainsi que la Ville Province de Kinshasa.*

*La troisième partie traite des performances des institutions de microfinance ainsi que des coopératives d'épargne et de crédit. Cette analyse est suivie d'un aperçu par province en vue de dégager les forces et faiblesses de chacune d'elle. L'aperçu général renseigne que les institutions sont caractérisées par un manque de professionnalisme, une absence de*

vision stratégique des promoteurs ainsi que par une production irrégulière d'informations comptables et financières.

Enfin, le Rapport se termine par les différentes interventions de la Banque dans ce secteur à travers notamment les participations aux réunions et formations visant la promotion du secteur, le renforcement des capacités et l'imprégnation des grandes tendances du secteur au niveau mondial.

Je vous prie d'agréer, Cher lecteur, l'assurance de ma parfaite considération.

**J-C. MASANGU MULONGO**



## TABLE DES MATIERES

<b>ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET FINANCIER</b> .....	9
ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL.....	9
ENVIRONNEMENT INTERNE.....	9
<b>CHAPITRE I : CADRE LEGAL ET REGLEMENTAIRE DE</b>	
<b>L'ACTIVITE DE MICROFINANCE</b> .....	11
1.1. TEXTES LEGAUX ET REGLEMENTAIRES.....	11
1.2. PLAN COMPTABLE SPECIFIQUE AU SECTEUR.....	14
1.3. INVENTAIRE DES INSTITUTIONS DU SYSTEME	
FINANCIERS DECENTRALISE EN RDC.....	15
<b>CHAPITRE II : PRESENTATION DU SECTEUR DE</b>	
<b>LA MICROFINANCE</b> .....	17
2.1. EVOLUTION DES INSTITUTIONS DE MICRO FINANCE.....	17
2.2. EVOLUTION DU NOMBRE DES BENEFICIAIRES DES SERVICES....	20
2.3. LES INTERVENANTS DANS LE SECTEUR.....	23
<b>CHAPITRE III : SURVEILLANCE DES INSTITUTIONS</b>	
<b>DE MICROFINANCE</b> .....	27
3.1. ORIGINE DU POUVOIR DE CONTRÔLE.....	27
3.2. MISSIONS DE CONTRÔLE.....	27
3.3. PRINCIPAUX CONSTATS COMMUNS.....	28
3.3.1. Au plan de l'organisation administrative.....	28
3.3.2. Sur le plan de la gestion du portefeuille de crédit.....	28
3.3.3. Du point de vue financier.....	29
<b>CHAPITRE IV: ANALYSE DES PERFORMANCES</b>	
<b>DES INSTITUTIONS DE MICROFINANCE</b> .....	31
4.1 ANALYSE DE LA STRUCTURE FINANCIERE.....	31
4.2. ANALYSE COMPARATIVE 2009 – 2008.....	36
4.2.1. Ressources.....	36
4.2.2 Emplois.....	38

<b>CHAPITRE V : ANALYSE PAR PROVINCE</b> .....	41
5.1. PROVINCE DU BANDUNDU.....	41
5.2. PROVINCE DU BAS-CONGO.....	44
5.3. PROVINCE DU KASAI OCCIDENTAL.....	47
5.4. PROVINCE DU KASAI ORIENTAL.....	48
5.5. PROVINCE DU KATANGA.....	49
5.6. VILLE PROVINCE DE KINSHASA.....	50
5.7. PROVINCE DE MANIEMA.....	54
5.8. PROVINCE DU NORD KIVU.....	55
5.9. PROVINCE DU SUD KIVU.....	60
<b>CHAPITRE VI : AUTRES ACTIVITES EN RAPPORT AVEC                   LE SECTEUR</b> .....	65
6.1. FORMATION ET MISSIONS EFFECTUEES.....	65
6.2. REUNIONS AVEC LES PARTENAIRES.....	66
<b>ANNEXES</b> .....	69
Annexe n° 1 : Liste des Institutions agréées à fin 2009.....	71
Annexe n° 2 : Liste des Institutions agréées en 2009.....	76
Annexe n° 3 : Liste des Institutions radiées en 2009.....	78
Annexe n° 4 : Liste des Institutions contrôlées en 2009.....	79
Annexe n° 5 : Liste des tableaux.....	80
Annexe n° 6 : Liste des graphiques.....	81
Annexe n° 7 : Liste des définitions.....	82
Annexe n° 8 : Liste des abréviations utilisées.....	83

## ENVIRONNEMENT MACRO ECONOMIQUE

### Environnement international

L'environnement international en 2009 a été caractérisé par une crise financière internationale survenue au second semestre 2008. Elle a eu comme conséquence l'effritement des marchés boursiers, la hausse du chômage, la contraction des financements et l'accroissement de l'endettement public.

Les faits économiques observés en 2008 ont eu un impact négatif très significatif sur le développement économique et social de l'Afrique en 2009. Cette situation s'est traduite par le recul de la production intérieure et une nette progression de l'inflation. Par ailleurs, la faible diversification des économies africaines ainsi que leur forte dépendance des capitaux étrangers et des exportations des produits de base ont induit un recul des échanges extérieurs. La République Démocratique du Congo n'a pas été épargné par la crise financière internationale.

De manière globale, le secteur de la microfinance en Afrique Subsaharienne au cours de 2009 a été marqué par une croissance de la portée de la microfinance et une amélioration de la performance des institutions de microfinance, permettant à certaines d'atteindre l'autosuffisance opérationnelle. Il est observé également un ralentissement général de la croissance du nombre d'emprunteurs sauf pour les IMF collectant l'épargne ainsi qu'une augmentation du montant des prêts et du nombre d'épargnants conjugué à une forte baisse du montant moyen d'épargne. Selon le rapport du Microfinance Information Exchange et du Groupe consultatif d'assistance aux pauvres, à fin 2008, les IMF opérant en Afrique Subsaharienne déclaraient servir 1,5 millions d'emprunteurs et 16,5 millions d'épargnants. Le taux de pénétration ne dépasse pas 1,3 % en Afrique Subsaharienne, soit nettement moins que dans les autres régions.

### Environnement interne

La République Démocratique du Congo n'a pas été épargnée par la crise financière internationale. En effet, l'évolution du cadre macroéconomique au cours de l'exercice 2009 a été marquée par un ralentissement de l'activité économique, consécutif à l'environnement international défavorable. Le taux

de croissance économique s'est établi à 2,8 % contre 6,2 % une année plus tôt. L'inflation a atteint 53,4 % en 2009 contre 27,6 % en 2008. Le Franc Congolais s'est déprécié de 29,2 % par rapport au dollar américain contre une perte de 21,3 % en 2008.

L'environnement macroéconomique interne conjugué à la crise financière internationale intervenue au second semestre de 2008 avec ses effets en 2009 a conduit à la compression des crédits à la suite du gel ou de l'arrêt des subventions et prêts attendus de l'extérieur, à la cessation de paiement par certaines structures financières de proximité et à la fermeture pour d'autres.

Le secteur de la microfinance en RDC a connu une évolution positive durant l'année 2009. Il a été marqué par l'accroissement du nombre des institutions et la bonne performance enregistrée par quelques structures, particulièrement celles de Kinshasa. Toutefois, la plupart de ces institutions ont été caractérisées par une mauvaise qualité du portefeuille des crédits.

Le poids du secteur de la microfinance dans le système financier congolais est encore faible. Il n'a représenté que 4,74 % en 2009. La part de l'épargne collectée a été de 5,0 % et l'encours des crédits de 3,95 % de l'ensemble du secteur financier. Par ailleurs, le nombre des comptes ouverts par les Institutions du Système Financier Décentralisé a représenté 67,5 % de l'ensemble des comptes du système financier congolais. Le taux de pénétration reste faible, s'établissant à 1,0 %.

## CHAPITRE I : CADRE LEGAL ET REGLEMENTAIRE DE L'ACTIVITE DE MICROFINANCE

Les activités de la Micro Finance en République Démocratique du Congo sont régies par les textes légaux et réglementaires.

### 1.1. Textes légaux et réglementaires

Les différents textes légaux et réglementaires qui régissent les activités de la Micro Finance sont les suivants :

- Loi n°002/2002 du 02 février 2002 portant dispositions applicables aux Coopératives d'Épargne et de Crédit.

Cette loi définit un cadre institutionnel spécifique aux coopératives d'épargne et de crédit destiné à sauvegarder les particularités inhérentes à leurs modalités d'organisation et de fonctionnement. Les coopératives constituent ainsi des entreprises ou des groupements de personnes dotés de la personnalité juridique et fondés sur les principes d'union, de solidarité et d'entraide mutuelle et ayant pour vocation de porter assistance à ses membres en leur assurant un accès suffisant aux services financiers.

- Loi n°003/2002 du 02 février 2002 relative à l'activité et au contrôle des Etablissements de crédit.

Cette loi, appelée également loi bancaire, couvre toutes les entreprises du secteur financier et les définit à partir de leur fonction économique qui est la réalisation d'opérations bancaires. Elle définit l'ensemble des activités du secteur financier.

Ces opérations sont de trois catégories, à savoir :

- La réception des fonds du public ;
- Les opérations de crédit et
- Les opérations de paiement et la gestion des moyens de paiement.

Les personnes morales qui effectuent à titre de profession habituelle ces opérations de banque sont regroupées sous le vocable d'Etablissement de Crédit.\*

Dans ce contexte, la loi identifie cinq catégories d'Etablissement de Crédit auxquelles s'appliquent des réglementations spécifiques. Il s'agit des entreprises suivantes :

- les banques ;
- les Coopératives d'Epargne et de Crédit
- les caisses d'épargne ;
- les institutions financières spécialisées ;
- les sociétés financières.

- Loi n° 005/2002 du 02 février 2002 relative à la constitution, à l'organisation et au fonctionnement de la Banque Centrale du Congo.

La loi susmentionnée détermine les organes de la Banque Centrale ainsi que leurs pouvoirs respectifs.

Elle précise les missions de cette Institution de Droit Public et consacre son indépendance dans la réalisation de celles-ci.

Dans ce contexte, le législateur reconnaît à l'Institut d'Emission le pouvoir d'élaborer la réglementation et de contrôler les Etablissements de Crédit, les Institutions de Micro Finance et les autres intermédiaires financiers.

Il importe de préciser qu'à travers cette loi, les missions de la Banque Centrale ont été recentrées en insistant sur les principes bancaires susceptibles de favoriser l'insertion du pays dans les communautés économiques régionales et internationales.

- L'Instruction n°1 aux Institutions de Micro Finance du 13 septembre 2003 telle que modifiée le 18 décembre 2005.

Ce texte réglementaire pris par la Banque Centrale définit les dispositions afférentes à l'activité et au contrôle des Institutions de Micro Finance. La Micro Finance y est définie comme la prestation de services de crédit et/ou d'épargne aux agents économiques vulnérables, exclus du système bancaire classique, en vue de leur permettre de réaliser des activités génératrices de revenus, de créer des emplois et ainsi de lutter contre la pauvreté.

Au regard du capital minimum et des opérations autorisées, l'Instruction regroupe les Institutions de Micro Finance en trois catégories, à savoir

Par ailleurs, un projet de loi devant régir les activités de Micro Finance poursuit son parcours d'adoption au Parlement, avant sa promulgation par le Président de la République. Il a été conçu suivant un processus participatif et selon les meilleures pratiques du secteur.

Ce processus s'est déroulé de la manière suivante :

- ***Du 25 au 27 mai 2009*** : Séminaire de « Relecture juridique et sociologique » sur le secteur de la Micro Finance qui a permis aux participants de procéder à une étude comparée des législations phares en Afrique, en l'occurrence celles des zones de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC), de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), de Madagascar et du Maroc.
- ***Du 08 avril au 31 mai 2009*** : rédaction d'un avant-projet de loi à la lumière des conclusions des deux étapes précédentes par un comité appelé COMRED, composé d'experts internes et externes à la Banque Centrale.
- ***Du 15 au 17 juin 2009*** : organisation concomitante des Ateliers Provinciaux dans trois pools (Kinshasa, Goma et Lubumbashi) afin de recueillir les préoccupations des acteurs des provinces ainsi que les propositions d'amendements du texte rédigé par le COMRED.

- **Du 9 au 10 juillet 2009** : organisation de l'Atelier National de validation de l'Avant-projet de loi.

## 1.2. Plan Comptable spécifique au secteur

Un Plan Comptable des Coopératives d'Épargne et de Crédit ainsi que des Institutions de Microfinance, PCCI en sigle, a été élaboré en collaboration avec notamment le Conseil Permanent de la Comptabilité au Congo et quelques Institutions du Système Financier Décentralisé.

Ce document s'inspire des Directives du CGAP et des Normes Comptables Internationales Admises en ce qui concerne les principes généraux et des règles relatives à la présentation des états financiers contenues dans la Loi Comptable en vigueur en République Démocratique du Congo.

Le PCCI présente les principales caractéristiques suivantes :

- l'intégration des innovations intervenues en matière de mobilisation de l'épargne et de distribution des crédits ;
- l'ouverture des comptes selon la nature des opérations financières ;
- la distinction entre les opérations financières et non financières ;
- l'utilisation des attributs ou des critères d'identification compte tenu du volume et de la diversité des besoins d'informations à satisfaire ;
- l'usage des besoins de tous les utilisateurs) ;
- la distinction entre les états périodiques réglementaires destinés à la Banque Centrale et les états financiers annuels à publier.

La nomenclature des comptes répond aux particularités et à la logique ci-après :

- la classification des comptes de bilan et hors bilan selon l'octroi de micro crédits en tant que critère essentiel à l'activité financière, l'origine des épargnes et des dépôts ou la nature de la contrepartie et la liquidité des fonds concernés ;

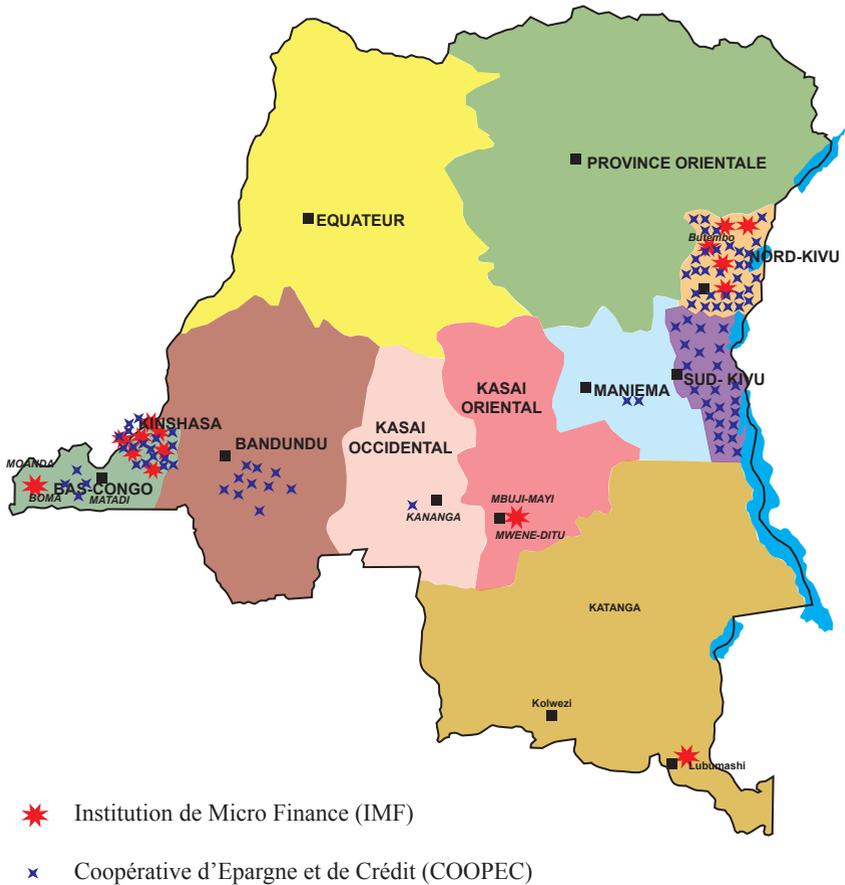
- la classification des comptes de résultat selon la correspondance avec le découpage des comptes du bilan et du hors bilan, les agents économiques et la nature de la charge ou du produit.

### **1.3. Inventaire des Systèmes Financiers Décentralisés en RDC**

Un inventaire des Institutions du Système Financier Décentralisé avait été initié en 2007 en vue de fournir la cartographie et la typologie des institutions opérant dans le secteur et de mener une enquête sociologique destinée à dégager les grandes axes et principales orientations pour l'élaboration de la Loi, de la politique et de stratégie nationale en la matière.

Financé par le PNUD, FENU et MAEE/ESF, cette étude a été confiée successivement à l'INS puis au Bureau d'Etudes, de Recherche et de Consulting International, BERCI en sigle. Elle est entrain d'être enrichie avec les données financières fournies par le PST du FPM.

## Répartition des ISFD sur le territoire national en 2009



## CHAPITRE II : PRESENTATION DU SECTEUR DE LA MICROFINANCE

Le secteur microfinancier congolais est encore jeune. Il est constitué en général d'une multitude d'institutions de création récente, souvent de petites tailles, peu structurées et peu rentables. En outre, ces institutions se caractérisent globalement par un manque de professionnalisme, une absence d'une vision stratégique des promoteurs, une absence de transparence dans la gestion ainsi que par l'irrégularité, voire la transmission d'informations comptables et financières peu fiables.

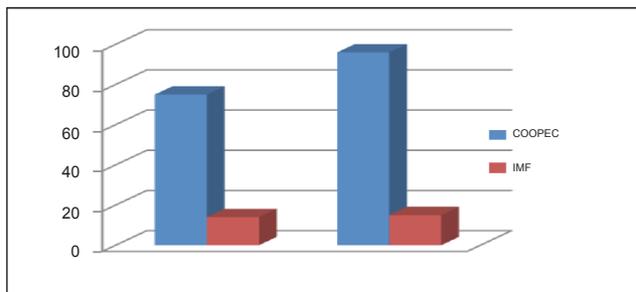
### 2.1. EVOLUTION DES INSTITUTIONS DE MICRO FINANCE

Au cours de l'exercice 2009, la Banque Centrale du Congo a agréé 22 Institutions, établissant leur nombre à 111, soit 96 Coopératives d'Epargne et de Crédit et 15 Institutions de Microfinance. Par rapport à 2008 où le nombre des Institutions était fixé à 89, il a été enregistré une augmentation de 24,7 % des structures financières décentralisées agréées par l'Institut d'Emission en 2009.

Tableau n° 1 : Catégorisation des ISFD

	2008		2009	
	Nombre	%	Nombre	%
COOPEC	75	84,3	96	86,5
IMF	14	15,7	15	13,5
Total	89	100,0	111	100,0

## Graphique n° 1 : Evolution par type d'Institutions



Source : BCC

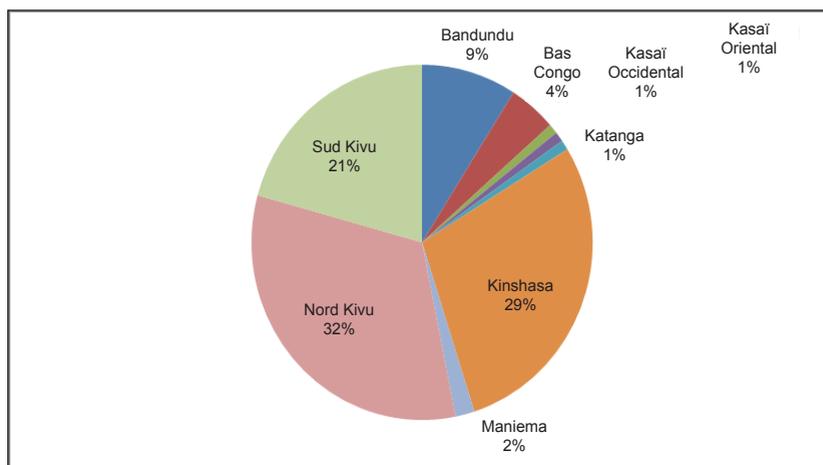
L'analyse par catégorie d'institutions renseigne une prépondérance des Coopératives d'Epargne et de Crédit ou institutions mutualistes par rapport aux non mutualistes.

En sus de ces Institutions, il convient de relever que certaines banques offrent également des services de la microfinance. Il s'agit notamment de la ProCredit Bank Congo, de la Trust Merchant Bank et de l'Advans Banque Congo.

## Tableau n° 2 : Répartition des ISFD par province

	COOPEC	IMF	TOTAL
Bandundu	10	0	10
Bas Congo	4	1	5
Equateur	0	0	0
Kasaï Occidental	1	0	1
Kasaï Oriental	0	1	1
Katanga	0	1	1
Kinshasa	25	7	32
Maniema	2	0	2
Nord Kivu	31	5	36
Province Orientale	0	0	0
Sud Kivu	23	0	23
TOTAL	96	15	111

## Graphique n° 2 : Répartition des ISFD par province



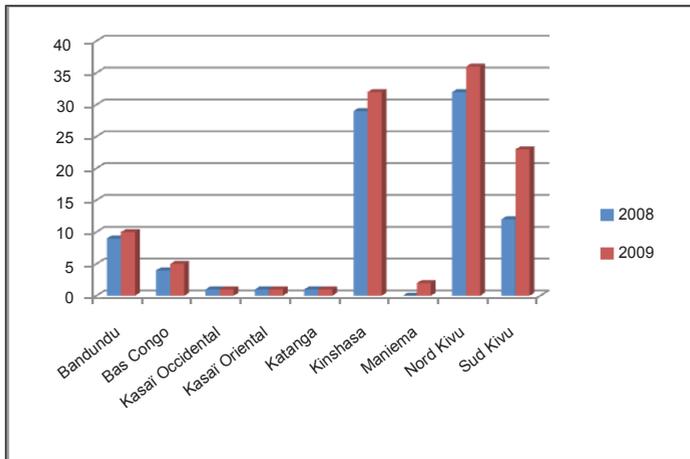
Source : BCC

La répartition par province fait ressortir une prédominance des structures financières de proximité dans le Nord Kivu, le Sud Kivu et la Ville Province de Kinshasa. Les trois provinces représentent à elles seules 82,0 % des structures financières de proximité du pays.

## Tableau n° 3 : Répartition des ISFD par province

	2008	2009	ECART
Bandundu	9	10	1
Bas Congo	4	5	1
Equateur	0	0	0
Kasai Occidental	1	1	0
Kasai Oriental	1	1	0
Katanga	1	1	0
Kinshasa	29	32	1
Maniema	0	2	2
Nord Kivu	32	36	4
Province Orientale	0	0	0
Sud Kivu	12	23	11
TOTAL	89	111	22

Graphique n° 3 : Evolution des ISFD par province



Source : BCC

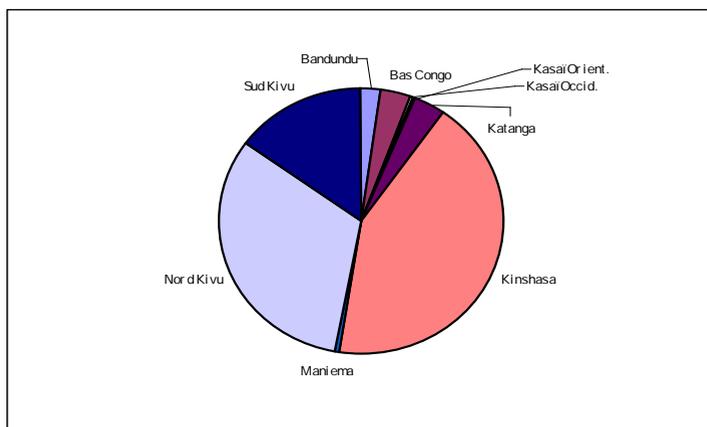
Sur les 22 institutions agréées en 2009, 11 et 4 institutions ont concerné respectivement les Sud et Nord Kivu, témoignant ainsi le dynamisme de ces promoteurs de ces deux Provinces.

## 2.2. EVOLUTION DU NOMBRE DES BÉNÉFICIAIRES DES SERVICES

L'accroissement de nombre d'institutions ainsi que la bonne performance de certaines institutions ont entraîné une augmentation du nombre des bénéficiaires des services financiers de proximité. A fin décembre 2009, les comptes ouverts par ces institutions en 2009 se sont chiffrés à 558 438, soit 56,6 % des comptes détenus par les coopératives d'épargne et de crédit et 43,4 % par les IMF.

**Tableau n° 4** : Nombre des comptes ouverts

PROVINCES	Comptes COOPEC	Comptes IMF	Total général
Bandundu	12 415	0	12 415
Bas Congo	19 801	348	20 149
Kasaï Occ.	1 357	0	1 357
Kasaï Or.	846	1 368	2 214
Katanga	0	18 984	18 984
Kinshasa	66 463	169 775	236 238
Maniema	3 905	0	3 905
Nord Kivu	127 275	51 975	179 250
Sud Kivu	83 926	0	83 926
<b>Total</b>	<b>315 988</b>	<b>242 450</b>	<b>558 438</b>

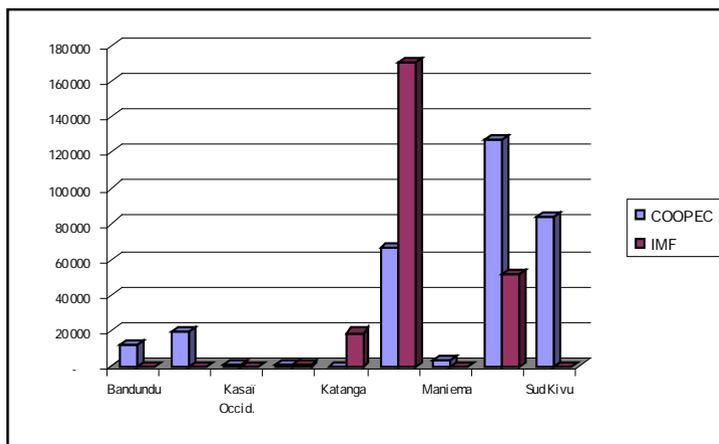
**Graphique n° 4** : Répartition des comptes ouverts par province

Source : BCC

Par ailleurs, il ressort de ce tableau que les trois provinces détenant le plus des institutions ont également enregistré les nombres les plus élevés des comptes ouverts, à savoir 89 % des comptes ouverts par l'ensemble des structures financières de proximité. La Ville Province de Kinshasa détient, à elle seule, 42,3 % du total des comptes. Cette situation résulte de l'effet d'une seule institution de micro finance qui détient 58 % du nombre total des comptes ouverts dans cette ville, de la culture assez poussée de l'épargne et de la confiance du public dans les institutions financières ainsi créées.

Tableau n° 5 : Nombre des comptes par catégorie

PROVINCES	TOTAL COOPEC	TOTAL IMF
BANDUNDU	12 415	-
BAS CONGO	19 801	348
KASAI OCCIDENTAL	1 357	-
KASAI ORIENTAL	846	1 368
KATANGA	-	18 984
KINSHASA	66 463	169 775
MANIEMA	3 905	-
NORD KIVU	127 275	51 975
SUD KIVU	83 926	-
<b>TOTAL</b>	<b>315 988</b>	<b>242 450</b>

**Graphique n° 5 : Comptes ouverts par catégorie des ISFD d'institutions**

Source : BCC

Il sied d'indiquer que les Institutions de Micro Finance dans l'ensemble ne rémunèrent pas les épargnes collectées. Cependant, les membres des coopératives d'épargne et de crédit ainsi que les clients des Institutions de Micro Finance continuent à épargner par souci de protéger leurs avoirs auprès des institutions fiables plutôt que de les conserver par des moyens non sécurisés.

### 2.3. LES INTERVENANTS DANS LE SECTEUR

De manière générale, les acteurs impliqués dans le secteur de la Micro Finane en RDC sont :

- des individus, des groupes solidaires, des micro, petites et moyennes entreprises : confrontés au problème de pauvreté, ils ont entrepris des activités nouvelles, capables de générer des revenus. Ce qui les a amenés à concevoir des micros projets en quête de micro financement ;
- des prestataires de services financiers, principalement les institutions du Système Financier Décentralisé qui sont de deux types à savoir : les mutualistes (les COOPEC) et les non mutualistes (les IMF) ainsi que les banques commerciales. C'est donc en réponse aux besoins de micro financement sus évoqués que l'on a assisté à la création de

ces institutions capables de mobiliser des ressources tant internes qu'externes et d'octroyer des micro crédits aux personnes les plus démunies ne pouvant accéder aux avantages du système bancaire classique ;

- des bailleurs de fonds : ceux-ci interviennent soit dans la promotion des Systèmes Financiers Décentralisés au niveau du renforcement des capacités, soit par l'octroi de financement ;
- le Gouvernement : chargé d'élaborer une politique et une stratégie nationale de microfinance ;
- la Banque Centrale du Congo : Autorité de régulation et de supervision du secteur.



*La microfinance permet à toute personne active de s'épanouir*





## **CHAPITRE III : SURVEILLANCE DES INSTITUTIONS DE MICROFINANCE**

En 2009, la Banque Centrale du Congo a procédé à des contrôles sur pièces et place des Institutions du Système Financier Décentralisé. Ces contrôles visaient à examiner la conformité aux exigences légales et réglementaires auxquelles les institutions sont assujetties.

### **3.1. ORIGINE DU POUVOIR DE CONTRÔLE**

La Banque Centrale du Congo tire son pouvoir de surveillance de l'article 6 de la Loi n° 005/2002 du 07 mai 2002 relative à la constitution, à l'organisation et au fonctionnement de la Banque Centrale du Congo.

### **3.2. MISSIONS DE CONTRÔLE**

Au cours de l'exercice 2009, la Banque Centrale du Congo a procédé à 15 contrôles auprès de Coopératives d'Épargne et de Crédit ainsi que des Institutions de Micro Finance de Kinshasa.

Il importe de relever que douze missions de contrôle ont été effectuées auprès des institutions ciblées après des contrôles sur pièces et ayant décelés d'importantes irrégularités. Ces missions de contrôle effectuées avec l'accompagnement d'un consultant canadien ont abouti au retrait d'agrément de neuf coopératives. Ils s'agit des coopératives d'épargne et de crédit suivantes COOPECAD, COOPEC'S, COOPEC LOR, COOPEC MOCC, SOCECO/COOPEC, SOCREPE/COOPEC, COOPECI, COOPEC ACCO et COOPEC DIC.

Par ailleurs, trois autres contrôles ponctuels ont conduit la Banque Centrale à procéder à la fermeture des structures financières de proximité suivantes l'IMF APF et YIELD CORP ainsi que la COOPEC CR.

Les raisons à la base de ces retraits ont été principalement la cessation d'activités, le non démarrage des activités depuis douze mois et le conflit des membres fondateurs ayant abouti à la scission de l'institution.

En dehors de celles qui ont été fermées, la Banque a exigé de deux institutions un plan de redressement en vue de pallier aux insuffisances constatées à l'issue des contrôles.

### **3.3. PRINCIPAUX CONSTATS COMMUNS**

La diversité des missions réalisées en 2009 a permis de dégager un certain nombre des constats communs à l'ensemble des situations examinées indépendamment des conclusions spécifiques à chaque institution.

Le secteur de la microfinance étant encore jeune et peu développé en RDC, plusieurs faiblesses communes ont été relevées lors des missions de contrôle aussi bien sur pièces que sur place.

#### **3.3.1. Au plan de l'organisation administrative**

Il a été constaté, d'une part, le non respect des dispositions légales et réglementaires ainsi que des textes internes aux institutions et, d'autre part, l'inexistence du système de contrôle interne.

Par ailleurs, la mauvaise gouvernance attestée notamment par l'ouverture des agences ou guichets en violation de la réglementation en vigueur et souvent sans tenir compte des risques liés à ces ouvertures, le dysfonctionnement des organes statutaires attestés par l'irrégularité et la non tenue des réunions, l'ingérence des membres du Conseil d'Administration dans le traitement des dossiers de crédit ainsi que l'absence des procès verbaux et des prises de décisions importantes sur la gestion des institutions.

S'agissant particulièrement des Coopératives d'Épargne et de Crédit, le non respect du principe coopératif et des valeurs centrales d'égalité et d'équité a constitué l'une de grandes faiblesses. Les promoteurs de ces institutions se considèrent souvent comme des propriétaires et ne rendent pas compte de la gestion de l'institution aux autres membres.

### **3.3.2. Sur le plan de la gestion du portefeuille de crédit**

Le constat a révélé une mauvaise qualité du portefeuille des crédits avec un portefeuille à risque dépassant souvent largement la norme admise, le non provisionnement des créances douteuses, l'absence des politiques de suivi et de recouvrement des créances, l'absence du personnel qualifié et en nombre insuffisant et enfin une gestion laxiste des dossiers de crédit.

### **3.3.3. Du point de vue financier**

Il a été relevé dans plusieurs institutions la non maîtrise des charges, l'investissement important dans les immobilisations au détriment de l'activité pour laquelle elles ont été créées, à savoir l'intermédiation financière et l'accumulation des pertes d'exploitation conduisant aux fonds propres négatifs.

Enfin, il y a lieu de noter que l'absence d'un personnel qualifié et la non certification des états financiers présentant très souvent des incohérences, mettent fortement en doute la qualité et la fiabilité des données financières produites par ces institutions.

Cet état de lieux est attesté par le fait que sur l'ensemble d'institutions agréées, seules 87 % ont transmis leurs états financiers. Parmi les états financiers réceptionnés, près de 30 % présentaient soit des incohérences et vraisemblances soit complètement déséquilibrés.



## CHAPITRE IV: ANALYSE DES PERFORMANCES DES INSTITUTIONS DE MICROFINANCE

Conformément aux articles 63 à 66 de la Loi n° 002/2002 du 02 février 2002 portant dispositions applicables aux Coopératives d'Épargne et de Crédit et à l'article 46 de l'Instruction n°1 aux Institutions de Micro Finance du 13 septembre 2003 telle que modifiée le 18 décembre 2005, les institutions aussi bien mutualistes que non mutualistes sont tenues de transmettre à la Banque Centrale du Congo leurs états financiers et rapports annuels en la forme, la teneur et la périodicité fixée par l'Institut d'Émission.

A cet effet, à fin décembre 2009, la Banque Centrale du Congo a réceptionné les états financiers de 97 institutions sur un total de 111 attendus, soit un taux de transmission de 87 %. Comparé à 2008, il ressort qu'un effort notable de transmission de ces données a été constaté à la suite de l'action de formation sur le plan comptable des institutions de microfinance et des coopératives d'épargne et de crédit dénommé PCCI, de la vulgarisation du logiciel de supervision dénommé FinA et à un travail minutieux de suivi après conscientisation des institutions quant à la pertinence de cette obligation légale.

S'agissant de l'obligation légale de certification des comptes annuels, il importe de noter que seules cinq institutions ont respecté cette exigence légale. Il s'agit de FINCA RDC sarl, MUFESAKIN, BOMOKO, CAMEC MBANZA NGUNGU et CAMEC INKISI.

Le contrôle de cohérence des états financiers réceptionnés par l'Institut d'Émission a indiqué que 10 institutions ont présenté des états déséquilibrés, soit 9% du total des états transmis. Ces données ont été élaguées de l'analyse.

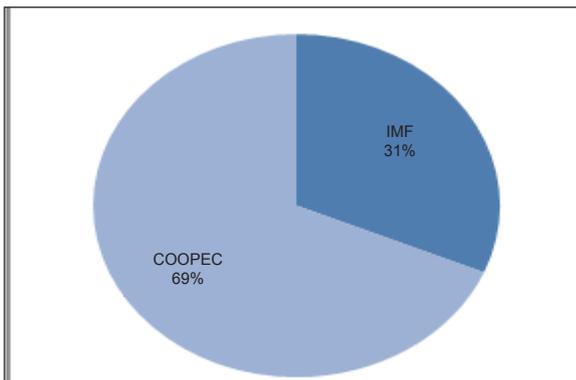
### 4.1 L'ANALYSE DE LA STRUCTURE FINANCIÈRE

Le total bilanciel de l'ensemble du secteur s'est établi à USD 93 797 944 à fin décembre 2009. Les Coopératives d'Épargne et de Crédit et les Institutions de Microfinance ont représenté respectivement 69 % et 31 % du total bilantaire.

Tableau n° 6 : Répartition des parts par catégorie d'institution

INSTITUTIONS	2009	
	En USD	En%
IMF	29 386 861	31,3
COOPEC	64 411 083	68,7
<b>TOTAL</b>	<b>93 797 944</b>	<b>100,00</b>

Graphique n° 6 : Parts des mutualistes et non mutualistes catégorie d'institutions



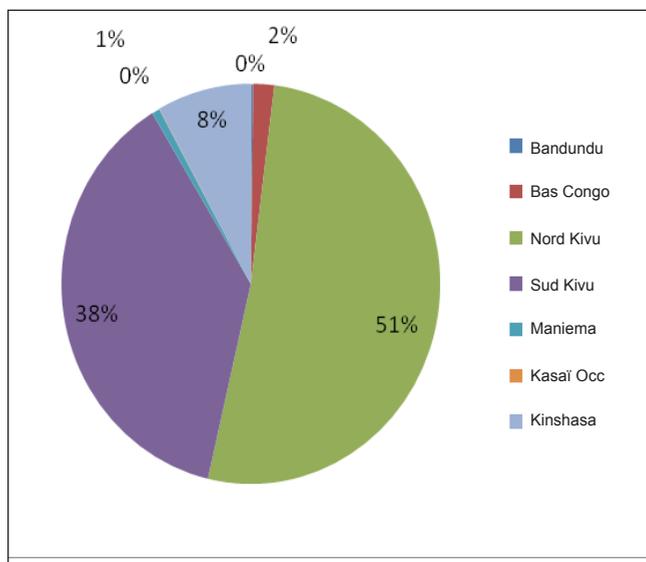
Source : BCC

Une analyse séparée des Institutions mutualistes, à savoir les Coopératives d'Épargne et de Crédit par province de la République Démocratique du Congo, renseigne que 68,7 % du total bilantaire.

La ventilation par provinces indique que les Nord et Sud Kivu ainsi que la Ville Province de Kinshasa ont détenu 97,3 % du total bilantare national des Institutions mutualistes, à savoir les coopératives d'épargne et de crédit à fin décembre 2009.

Tableau n° 7 : Total bilantaire des Coopecs

Province	2009	
	EnUSD	en %
Bandundu	130 634	0,2
Bas Congo	1 180 526	1,8
Nork Kivu	32 702 547	50,8
Sud Kivu	24 658 410	38,3
Maniema	438 524	0,7
Kasaï Occ	30 912	0,0
Kinshasa	5 269 530	8,2
<b>TOTAL</b>	<b>64 411 083</b>	<b>100,0</b>

Graphique n° 7 : Parts des Coopec en provinces par provinces au 31 déc. 2009

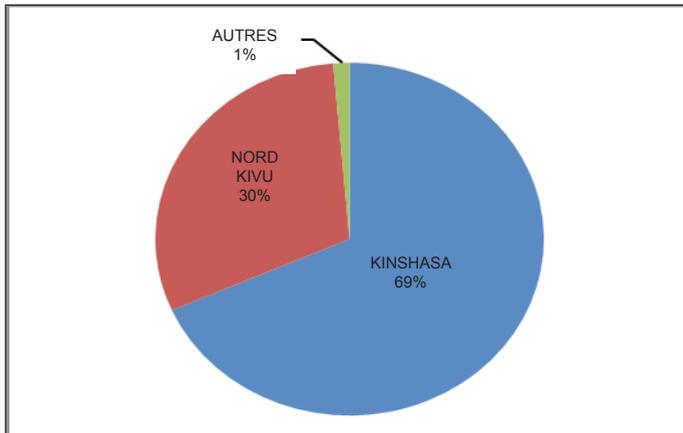
Source : BCC

S'agissant des institutions non mutualistes, à savoir les Institutions de Microfinance, les parts de Kinshasa et du Nord Kivu réunie, s'est établie à 98,6%. En effet, les parts individuelles se sont situées respectivement à 68,4 % et 30,2 % à fin 2009.

Tableau n° 8 : Parts des non mutualistes

INSTITUTIONS	2009
KINSHASA	20 101 671
NORD KIVU	8 887 831
AUTRES	397 359
TOTAL	29 386 861

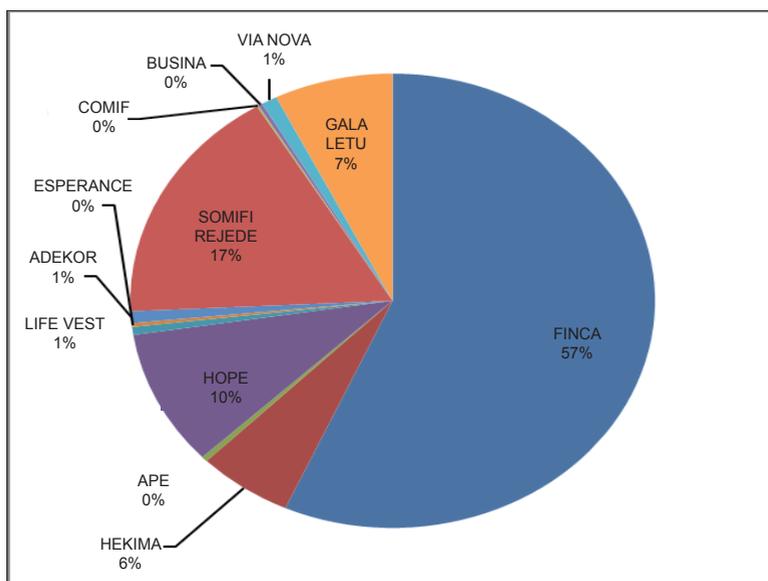
Graphique n°8 : Parts des IMF par province par province



Source : BCC

FINCA RDC est la plus grande institution de Micro Finance avec une part de marché des non mutualistes de 57 %, suivie de la Société de Microfinance SOMIFIREJEDE dans le Nord Kivu avec 17 % et HOPE RDC à Kinshasa avec 10 %.

Graphique n° 9 : Parts du marché de non mutualistes



L'encaisse de toutes les institutions s'est située à USD 23 817 156, soit un taux d'encaisse oisive de 25 % supérieure à la norme de 20,0 %. Cette situation indique que certaines institutions ont détenu des liquidités excessives qu'elles auraient dû affecter aux crédits, améliorant ainsi leur rentabilité.

L'encours de crédit s'est établi à USD 48 734 513 à fin décembre 2009, soit 52,0 % du total bilanciel. Comparé à la norme de 70 %, le niveau réalisé par l'ensemble des institutions est bien en deçà. Cette situation dénote que certaines structures n'ont pas offert des crédits proportionnellement aux ressources disponibles. Certaines auraient affectées ces ressources aux activités autres que les crédits dont les immobilisations.

Quant au volume de l'épargne, il a atteint USD 62 280 321, soit 66,4 % du total bilanciel. Ce volume reste encore bien faible au vu du nombre des institutions agréées. Une éducation financière s'avère indispensable en vue d'améliorer le taux d'épargne.

S'agissant des fonds propres, ils se sont situés dans l'ensemble à USD 8 108 686, soit 8,6 % du total bilanciel contre la norme de 15,0 %. Cette situation est imputable principalement à quelques institutions qui ont présenté des fonds propres négatifs, ce qui signifie soit qu'elles ne savent plus faire face à leurs engagements soit elles utilisent l'épargne pour survivre.

En ce qui concerne le résultat d'exploitation du système, il s'est établi à USD 955 731. Cette situation résulte notamment de la mauvaise qualité de portefeuille de crédit dans la plupart d'institutions et l'oisiveté des ressources mobilisées.

## **4.2. ANALYSE COMPARATIVE 2009 – 2008**

L'analyse comparative des activités du secteur n'a pu s'effectuer que pour 55 institutions ayant transmis les données équilibrées en 2008 et 2009, soit près de la moitié.

Comparé à l'exercice 2008, il a été observé une régression des activités de 9 %. Cette situation résulte de la baisse des activités dans les provinces de Nord Kivu (19 %) et Sud Kivu (9 %).

La baisse des activités observée dans ces deux provinces résulte notamment de cinq phénomènes particuliers qui ont caractérisé cette partie du pays au cours de l'exercice sous revue. Il s'agit de (i) l'absence d'une gestion orthodoxe (ii) les incursions rebelles qui ont conduit aux retraits massifs des épargnes, (iii) la crise financière qui a affectée la plupart des activités minières de la province, (iv) les méfaits de l'escroquerie de Dutch International et (v) l'insécurité dans la province.

### **4.2.1. Ressources**

Les ressources des Institutions du Système Financier Décentralisé ont enregistré une baisse de 9,0 %, imputable essentiellement à la diminution de l'épargne et des fonds propres.

Dans l'ensemble, les fonds propres de ces institutions n'ont représenté que 8,0 % du total bilanciel en 2009 contre 10,0 % en 2008, enregistrant ainsi une

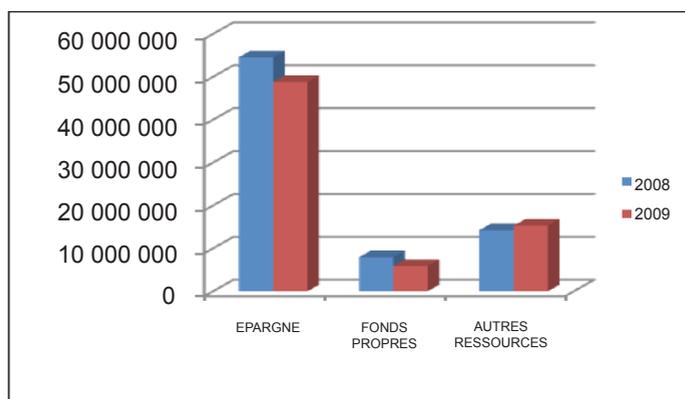
régression de 2,0 points de pourcentage. Le taux de capitalisation pendant ces deux périodes a été en deçà de la norme admise de 15 %.

Quant à l'épargne collectée, elle a baissé de 11,8 %, passant de USD 54 553 854 à USD 48 804 961 une année plus tard. Cette baisse est essentiellement attribuable aux problèmes évoqués qu'a connu l'Est du pays en 2009.

Tableau n° 9 : Evolution des ressources

RUBRIQUES	2008		2009	
	MONTANT	PART en %	MONTANT	PART en %
EPARGNE	54 553 854	71	48 804 961	70
FONDS PROPRES	7 950 369	10	5 908 606	8
AUTRES RESSOURCES	14 240 969	19	15 300 345	22
TOTAL DES RESSOURCES	76 745 192	100	70 013 912	100

Graphique n° 10 : Evolution des ressources



Source : BCC

## 4.2.2 Emplois

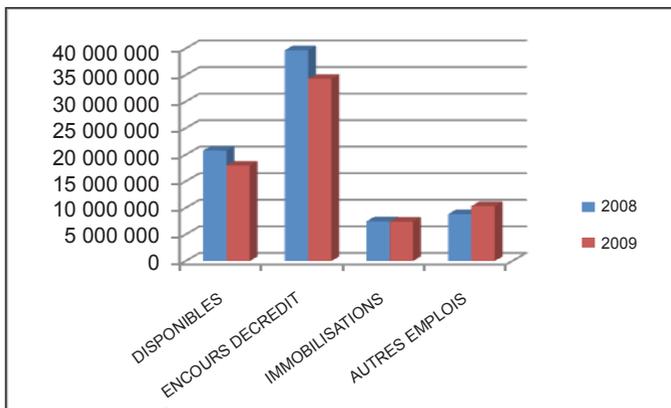
L'analyse de l'évolution des emplois met en exergue une nette régression de 9% des activités.

En effet, l'encours de crédit s'est établi à USD 34 298 872 en 2009 contre USD 39 672 071 une année plutôt, soit une baisse de 13,5 %. Il en est de même des disponibilités qui ont enregistré un recul de 13,6 %. Ces évolutions résultent de la baisse de l'épargne, du taux élevé des crédits non remboursés et des effets d'entraînement de la crise financière internationale.

Tableau n° 10 : Détails des emplois

RUBRIQUES	2008		2009	
	MONTANT	PART en %	MONTANT	PART en %
DISPONIBLES	20 780 753	27	17 954 500	26
ENCOURS DE CREDIT	39 672 071	52	34 298 872	49
IMMOBILISATIONS	7 467 307	10	7 416 828	11
AUTRES EMPLOIS	8 825 062	11	10 343 712	15
<b>TOTAL DES EMPLOIS</b>	<b>76 745 193</b>	<b>100</b>	<b>70 013 912</b>	<b>100</b>

Graphique n° 11: Evolution des emplois



Source : BCC

Le taux d'encaisse oisive s'est légèrement amélioré, passant de 27,0 % en 2008 à 26,0 % en 2009. Cependant, il est demeuré au-delà de la norme admise de 20,0 % au cours de ces deux années successives.

Quant à l'encours de crédit, il s'est détérioré d'une année à une autre, passant de 52,0 % à 49,0 % contre la norme admise de 70,0 %. Cette évolution baissière a résulté principalement des effets de la crise financière internationale et des retraits massifs d'épargne à la suite de cessation des paiements de certaines institutions.

L'examen des performances d'exploitation indique une croissance en 2009, aussi bien des produits d'exploitations que de charge de même nature, dégageant ainsi un résultat positif plus important que celui de 2008.



## CHAPITRE V : ANALYSE PAR PROVINCE

L'analyse des activités des Institutions de Micro Finance par province s'est basée sur les principaux indicateurs, en vue de ressortir des saillants. Parmi ces indicateurs, il y a lieu de citer notamment le volume d'activités, la qualité du portefeuille, l'autosuffisance opérationnelle et la capitalisation.

### 5.1. PROVINCE DU BANDUNDU

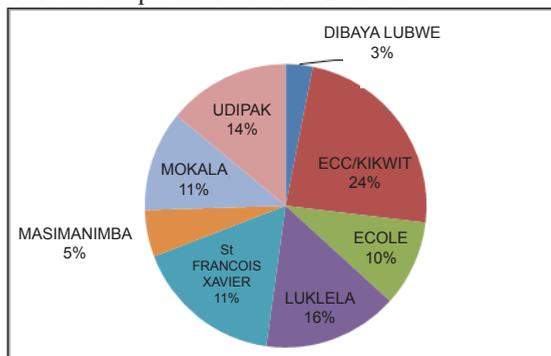
A fin décembre 2009, la Province du Bandundu comptait dix coopératives d'épargne et de crédit, concentrées principalement dans les zones rurales plus aisées aux environs de Kikwit, laissant les zones rurales pauvres et difficiles d'accès non couvertes. La grande majorité de ces institutions demeurent encore non professionnelles, fragiles et loin d'atteindre la pérennité financière.

Toutes ces institutions ont transmis leurs états financiers. Cependant, deux institutions ont présenté des états financiers déséquilibrés.

Le total bilantaire des institutions de cette province s'est situé à USD 130 634, représentant 0,14 % du total bilanciel de l'ensemble du secteur à fin décembre 2009.

La COOPEC ECC/KIKWIT, avec 24 % du part de marché, a été la plus importante de la province.

Graphique n° 12 : Part de chaque institution de Bandundu



L'analyse des états financiers de l'exercice 2009 a ressorti les faits saillants suivants :

- Volume de l'activité

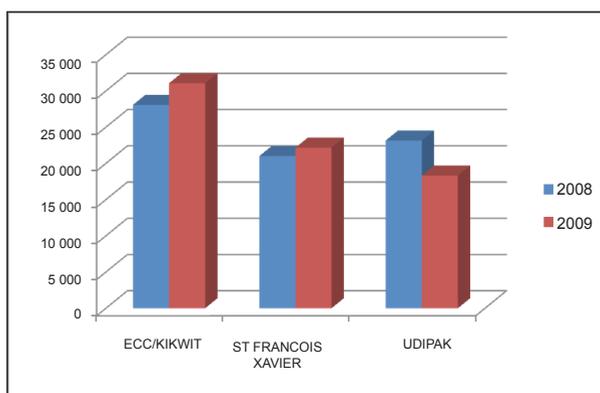
Le portefeuille de micro crédits et le volume de l'épargne collectée se sont établis respectivement à USD 54 960 et USD 107 136 à fin décembre 2009, soit 42,0 % de l'actif et 82,0 % du passif du total bilantaire.

Il a été noté que l'épargne collectée, bien qu'enregistrant une augmentation, n'a pas contribué à améliorer le volume des crédits indiquant ainsi la faible capacité d'absorption dans la province de Bandundu. Cette situation est imputable à l'absence de culture de crédit, au non développement d'activités économiques, de l'absence de crédit agricole pour une province réputée agricole et l'absence d'infrastructure.

En effet, les COOPEC offrent des crédits à court terme, avec souvent une exigence de remboursements mensuels, ce qui ne permet pas de financer l'agriculture, dont le revenu n'est disponible que plusieurs mois après l'investissement.

Le ratio de liquidité de l'ensemble de la province s'est établi à 42,0 % contre la norme de 30,0 % admise. Cependant, une analyse par institution a relevé que ledit ratio n'a été respecté par six institutions. Les situations préoccupantes ont concerné quatre institutions caractérisés par d'excès des liquidités et d'autres n'ont pas disposé de liquidité pour faire face aux chocs tant exogènes qu'endogènes.

L'analyse comparative des coopératives, pour lesquelles, les états financiers 2008 et 2009 ont été transmis à la BCC, a renseigné un ralentissement des activités de 1,0 %. Ce ralentissement provient de la baisse des activités de 21,0% de la COOPEC UDIPAK.

**Graphique n° 13** : Analyse comparative du total bilantaire des ISFD de Bandundu

- Qualité du portefeuille

Certaines institutions de la province présentent une mauvaise qualité de portefeuille de crédit avec un  $PAR_{30J}$  dépassant la norme admise de 5%. En effet, ces coopératives détiennent des crédits ayant au moins un remboursement en retard. Par ailleurs, la plupart des débiteurs se sont volatilisés et pour d'autres, certains dirigeants ont accumulé d'important retard de remboursement sans qu'une décision ne soit prise au niveau de la commission des crédits, de la commission de surveillance et du Conseil d'Administration

- Autosuffisance opérationnelle.

Deux institutions n'ont pas couvert leurs charges par leurs produits d'exploitation en 2009. Quant aux autres, certaines ont couvert totalement leurs charges et d'autres sont allées au delà, dégagant des marges susceptibles de les prémunir contre tout choc aussi bien endogène qu'exogène.

Il importe de retenir que les institutions évoluent d'abord progressivement vers l'autosuffisance opérationnelle, avant d'atteindre à plus long terme, l'autosuffisance financière.

- Capitalisation

Toutes les coopératives de la Province ont disposé des fonds propres positifs dont le plus important est détenu par la Coopec ECC/KIKWIT

En outre, la non maîtrise de la comptabilité est à la base de la présentation des comptes d'exploitation erronnées qui contrastent avec le bilan. De plus, elles n'ont pas une vision stratégique pouvant leur permettre d'atteindre leur objectifs socio économique.

## 5.2. PROVINCE DU BAS-CONGO

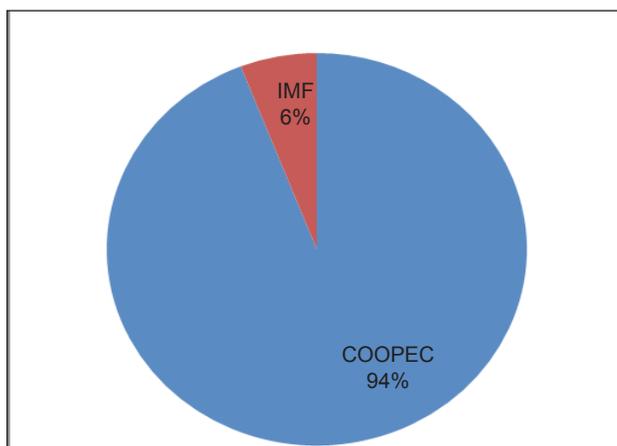
Dans la Province du Bas Congo, le nombre d'institutions s'est élevé à cinq au 31 décembre 2009, dont quatre Coopératives d'Epargne et de Crédit et une Institution de Microfinance. Ces institutions sont concentrées à Boma, qui est l'une des villes portuaires de la Province. Elles demeurent encore fragiles et loin d'atteindre le stade de la pérennité financière.

A l'issue de l'exercice sous revue, le total bilanciel des institutions de la province s'est fixé à USD 1 254 505, soit 1,3 % du total bilantaire de l'ensemble du secteur. De ce total, les Coopec ont détenues 94,1 % de la part du marché du Système Financier Décentralisé et la seule IMF 5,9 %.

Tableau n° 11 : Parts du marché entre les mutualistes

INSTITUTIONS	2009
COOPEC	1 180 526
IMF	73 979
<b>TOTAL</b>	<b>1 254 505</b>

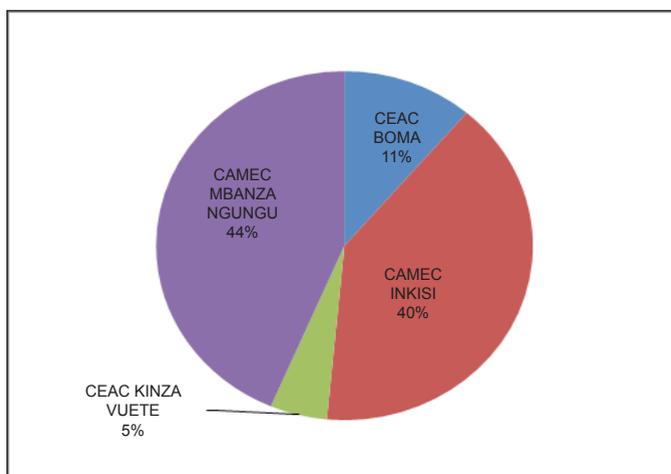
**Graphique n° 14** : Répartition par catégories des ISFD et les non mutualistes au Bas Congo



Source : BCC

Deux Coopératives d'Épargne et de Crédit ont détenu, à elles seules, 79,0 % de la part du marché de la province. Il s'agit de la CAMEC MBANZA NGUNGU (41,0 %) et la CAMEC INKISI (38,0 %).

**Graphique n° 15** : Parts du marché des ISFD du Bas Congo



S'agissant de l'IMF BUSINA MICROCREDIT, entreprise de microcrédit de deuxième catégorie, sa part dans le total bilantaire s'est établi à 6,0 %.

- Volume de l'activité

Le portefeuille de micro crédits s'est établi à USD 649 289 à fin décembre 2009, soit 51,8 % de l'actif du total bilantaire de la Province et le volume de l'épargne à USD 1 087 438, représentant 86,7 % du passif du total bilantaire.

Le ratio de liquidité de l'ensemble de la province s'est établi à 33,0 % contre la norme de 30,0 % admise. Cependant, une analyse par institution a relevé que ledit ratio pour la CAMEC MBANZA NGUNGU était de 47,0 % bien au-delà de la norme. Cette situation indique que cette COOPEC a détenu des encaisses oisives qui auraient dû être mises à la disposition de la clientèle.

Il importe de relever qu'une analyse comparative n'a pas pu s'effectuer que pour une seule institution, à raison de l'absence des données 2008 pour les quatre autres institutions.

En effet, les activités de la CAMEC INKISI se sont accrues de 31,0 %. Cette performance résulte de l'augmentation du volume de l'épargne de 31,0 % et de l'encours de crédits de 22,0 %.

- Qualité du portefeuille

Certaines institutions se sont caractérisées par une mauvaise qualité de portefeuille de crédit. En effet, le  $PAR_{30j}$  a dépassé la norme de 5 % admise. La plupart des crédits ont détenu des crédits en souffrance auprès de certains membres, du personnel et des dirigeants. Ces crédits en retard de remboursement n'ont fait l'objet d'aucune attention particulière au niveau de la commission des crédits, de la commission de surveillance et du Conseil d'Administration.

- Autosuffisance opérationnelle

Quatre Institutions du Bas Congo ont pu couvrir leurs charges par leurs produits d'exploitation en 2009, à l'exception de la COOPEC CEAC

BOMA qui a enregistré un déficit important et inquiétant. En effet, ces produits se sont chiffrés à USD 41 763 contre des charges de USD 181 425, soit un déficit de USD 139 632. Cette situation résulte de la constitution des provisions pour des créances douteuses et de la hauteur des charges administratives qui ont représenté 78 % des produits réalisés.

- Capitalisation

Seule la Coopec CEAC BOMA a présenté des fonds propres négatifs de USD USD 176 226, dépassant largement son total bilantaire à fin décembre 2009. Cette situation inquiétante indique clairement que la Cooperative utilise l'épargne pour son fonctionnement. Par ailleurs, sur une épargne de USD 295 920, la Coopec n'a consenti que des crédits qu'à hauteur de 21%, soit USD 62 101.

Il a été noté que les deux grandes COOPEC de la Province sont proches de Kinshasa. Cette situation résulterait de la proximité de la ville de Kinshasa, de meilleures infrastructures par rapport aux zones rurales et du trafic sur la Nationale n°1.

### 5.3. PROVINCE DU KASAI OCCIDENTAL

La Province du Kasai Occidental ne comptait qu'une seule institution, à savoir la Coopérative d'Épargne et de Crédit dénommée « DEKOC » située à Kananga, Chef lieu de la province. Cette situation contraste avec le volume d'activités minières exercées dans la province.

Au terme de l'exercice 2009, le total bilantaire de cette structure financière de proximité s'est établi à USD 30 912, soit 0,03 % de l'ensemble du total bilantaire des institutions du secteur.

- Volume de l'activité

Le portefeuille de micro crédits et le volume de l'épargne renseignaient à fin décembre 2009 des montants respectifs de USD 17 044 et USD 12 616.

Les crédits octroyés par cette institution ont été supérieurs au volume des épargnes collectées. Par ailleurs, le compte d'exploitation ne renseigne

aucune charge du personnel. Cette situation soulève des préoccupations quant à la fiabilité du bilan présenté.

Le ratio de liquidité de cette institution s'est établi à 38,0 % contre la norme de 30,0 % admise.

- Autosuffisance opérationnelle

Cette institution a réalisé un résultat positif de USD 648 à fin décembre 2009. Ce qui indique qu'elle a couvert ses charges par ses produits d'exploitation.

- Capitalisation

La Coopérative a détenu des fonds propres de l'ordre de USD 15 049.

#### 5.4. PROVINCE DU KASAI ORIENTAL

Aux termes de l'exercice 2009, la Province du Kasai Oriental comptait une seule institution, à savoir l'IMF dénommée « ADEKOR », entreprise de micro crédit de première catégorie située à Mbuji-Mayi, le Chef lieu de la Province.

Le total bilantaire de cette institution s'est chiffré à USD 244 903. Par rapport au total bilantaire de l'ensemble des institutions de République de USD 93 797 944, elle ne pèse que 0,26 % sur l'ensemble des activités des structures financières de proximité en 2009.

- Volume de l'activité

L'encours des crédits s'est établi à USD 151 357, soit 62,0 % du total bilantaire, à fin décembre 2009 et le volume de l'épargne de USD 14 857.

Le ratio de liquidité de cette institution s'est établi à 33,0 % contre la norme de 30,0 % admise.

- Autosuffisance opérationnelle

Cette institution a réalisé un résultat négatif de USD 12 228 à fin décembre 2009, ce qui signifie qu'elle n'a pas couvert ses charges par ses produits d'exploitation. Les charges du personnel ont représenté 86,0 % des produits de l'institution.

- Capitalisation

La Coopérative a détenu des fonds propres de l'ordre de USD 20 577.

## 5.5. PROVINCE DU KATANGA

Katanga est la plus importante province économique du pays avec d'abondantes activités minières. Cependant, elle ne dispose pas encore d'assez d'institutions financières de proximité bien que les banques soient présentes dans le Chef lieu de la Province. A fin décembre 2009, la Province du Katanga ne comptait qu'une seule, à savoir l'IMF dénommée « ESPERANCE ».

Le total bilanciel de cette Institution s'est établi à USD 78 476, correspondant à 0,08 % du total bilantaire de toutes les institutions en 2009.

—  
L'analyse comparative d'une année à l'autre a indiqué un ralentissement des activités de cette Institution de 26,3 % en 2009. Cette situation a contrasté avec les performances réalisées dans la mobilisation de l'épargne et l'accroissement du volume de crédit. Les deux indicateurs se sont accrus de 89,1 % pour l'épargne et 96,9 % pour le volume de crédit.

- Volume de l'activité

Le portefeuille de crédits et le volume de l'épargne se sont établis respectivement à USD 62 584 à fin décembre 2009, soit 80,0 % du total bilantaire, et à USD 68 377, correspondant à 87,0 % du total bilantaire au 31 décembre 2009/

Le ratio de liquidité de l'ensemble de la province s'est établi à 5,0 %, largement en deçà de la norme de 30,0 % admise, ce qui signifie que l'institution ne dispose pas suffisamment de fonds pour faire face aux chocs tant exogène qu'endogène.

- Autosuffisance opérationnelle

L'IMF ESPERANCE n'a pas couvert ses charges par ses produits d'exploitation en 2009, enregistrant ainsi un déficit de USD 75 224. Ces produits ont été de USD 51 890 contre des charges de USD 127 114. Cette situation résulte de la constitution des provisions pour créances douteuses.

Par ailleurs, les charges générales d'exploitation ont représenté 68,0 % des produits réalisés.

- Capitalisation

L'examen de cet indicateur renseigne que l'Institution a affiché des fonds propres négatifs de USD 68 681, contrairement aux dispositions de l'Instruction n° 1 qui exige que cette catégorie dispose d'un capital minimum de USD 50 000.

Par ailleurs, le niveau de ses propres négatifs a représenté 87,5 % du total bilantaire à fin décembre 2009, indiquant ainsi que l'institution utilise l'épargne obligatoire pour son fonctionnement.

Il sied de souligner que les résultats négatifs ont absorbé les fonds propres, mettant ainsi en péril l'existence de cette Institution de Microfinance.

## **5.6. VILLE PROVINCE DE KINSHASA**

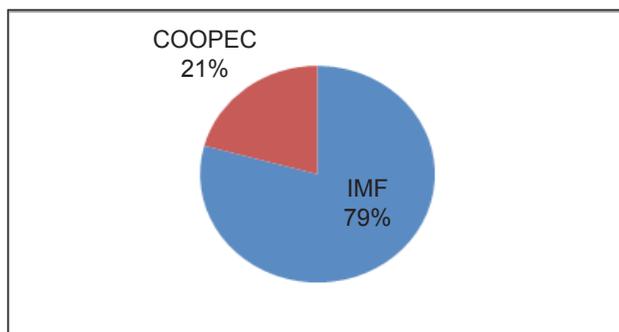
A fin décembre 2009, la Ville Province de Kinshasa comptait trente-deux institutions, dont vingt-cinq Coopératives d'épargne et de crédit et sept Institutions de Micro Finance.

La part des institutions de Kinshasa a représenté que 27,0 % du total bilantaire de l'ensemble du secteur au 31 décembre 2009.

Sur le total bilantaire des institutions de microfinance de la capitale, soit USD 25 371 201, les coopératives d'épargne et de crédit et les Institutions de Microfinance ont représenté respectivement 20,8 % et 79,2 % de la part du marché du Système Financier Décentralisé dans cette partie du pays.

**Tableau n°12** : Répartition des ISFD par catégorie

<b>INSTITUTIONS</b>	<b>2009</b>
IMF	20 101 671
COOPEC	5 269 530
<b>TOTAL</b>	<b>25 371 201</b>

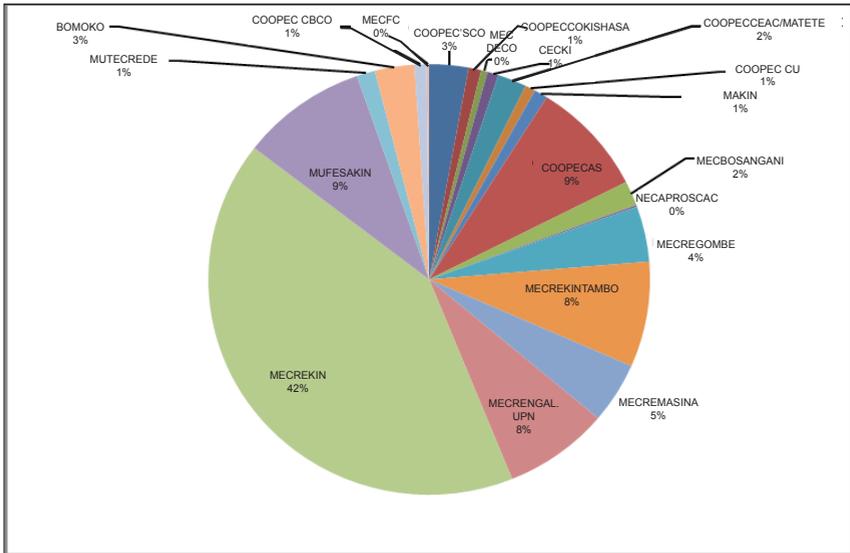
**Graphique n° 16** : Répartition des ISFD de Kinshasa des ISFD de Kinshasa

Source : BCC

La plus importante Coopérative d'épargne et de crédit en termes de total bilantaire est la Mecrekin avec 42,0 %. Il importe d'indiquer que toutes les MECRE mis en ensemble détiennent 67,0 % des parts du marché des Coopératives d'Epargne et de Crédit dans la Ville de Kinshasa.

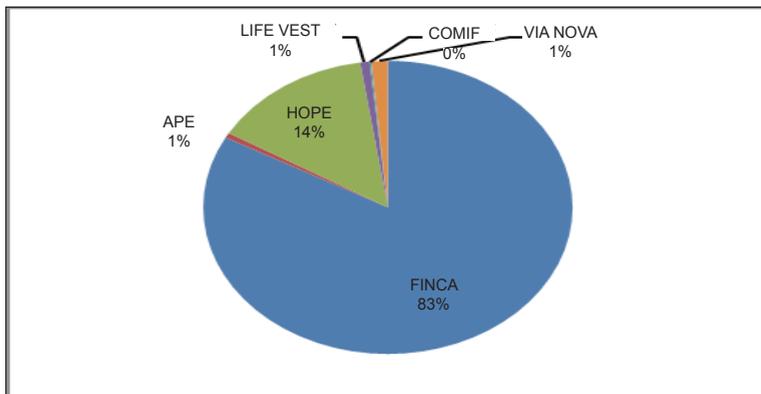
Les Coopératives d'Epargne et de Crédit se sont réparties la part de ce marché de la manière suivante :

Graphique n° 17 : Répartition de la part du marché des COOPEC à Kinshasa



S'agissant des Institutions de Microfinance, deux IMF se partagent 97 % des parts de cette industrie. Il s'agit de FINCA RD Congo sarl avec 83,0 % et HOPE RDC avec 14,0 %.

Graphique n° 18 : Répartition de la part du marché des non mutualistes à Kinshasa

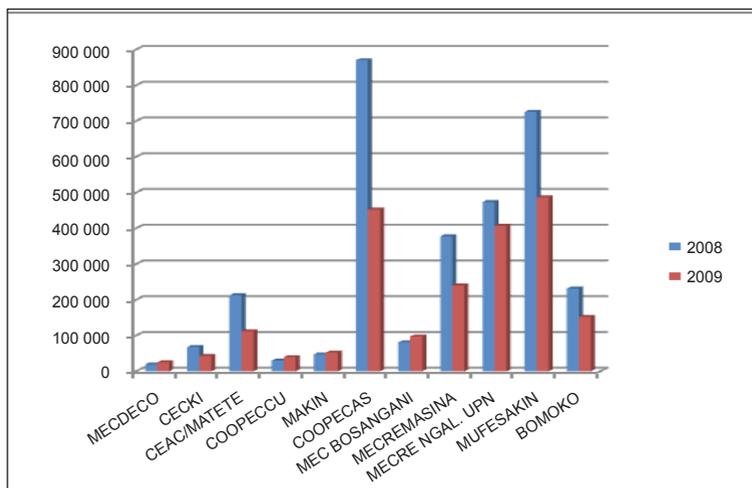


- Volume de l'activité

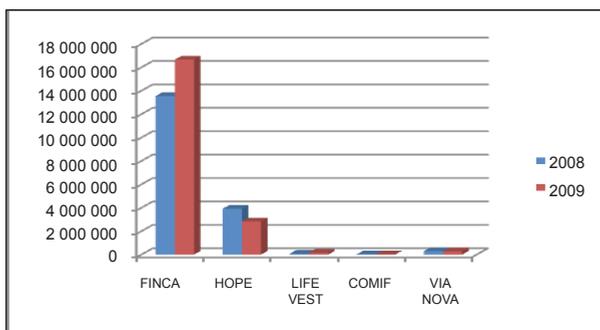
Le portefeuille de crédits a affiché USD 2 913 535, soit 55,0 % de l'actif du total bilantaire tandis que le volume de l'épargne USD 3 815 859, représentant 72,0 % du passif du total bilantaire de la Ville de Kinshasa.

Le ratio de liquidité de l'ensemble de la province s'est établi à 31,0 % contre la norme de 30,0 % admise. Cependant, une analyse par institution a relevé que ledit ratio n'est pas respecté par sept institutions.

Graphique n° 19 : Analyse comparative des Coopecs de Kinshasa



Graphique n° 20 : analyse comparative des IMF de Kinshasa



- Qualité du portefeuille

La majorité des institutions présente une mauvaise qualité de portefeuille de crédit avec un PAR dépassant de fois de loin la norme de 5 %. Elles détiennent des crédits qui connaissent d'important retard de paiement par rapport aux échéanciers prévus.

- Autosuffisance opérationnelle

Le ratio d'autosuffisance opérationnelle des institutions localisées dans la Ville Province de Kinshasa s'est établi à 108,0 %. Bien que la plupart des structures financières de proximité aient couverts leurs charges par leurs produits, ce ratio est demeuré en deçà de la norme de 119,0 %. Le taux des institutions qui n'ont pas respecté ce ratio est de 41 % sur l'ensemble des ISFD agréées.

- Capitalisation

Une seule IMF a affiché des fonds propres négatifs qui vont croissants d'une année à l'autre. En ce qui concerne les Coopératives d'Épargne et de Crédit, quatre ont disposé de fonds propres négatifs ne leur permettant pas de garantir leurs activités et mettant en péril leur existence.

Le niveau des activités dans la capitale est expliquée notamment par une culture plus poussée de l'épargne et du crédit, résultant d'une présence depuis des années des banques et autres structures financières, à des infrastructures existantes et la concentration des prestataires de services tels les universités et autres structures d'assistance technique.

## 5.7. PROVINCE DE MANIEMA

A fin décembre 2009, la Province du Maniema comptait deux institutions, à savoir les Coopératives d'Épargne et de Crédit EDE KINDU et MSAADA.

Des états financiers reçus de ces Institutions, seuls ceux de la Coopérative d'Épargne et de Crédit EDE KINDU étaient équilibrés. Son total bilantaire s'est établi à USD 438 524, représentant 0,47 % du total bilantaire de l'ensemble du secteur en 2009.

- Volume de l'activité

Le portefeuille de crédits et le volume de l'épargne se sont établis respectivement à USD 172 766 à fin décembre 2009, soit 40,0 % du total bilantaire et à USD 310 655.

Le ratio de liquidité de l'ensemble de l'institution s'établi à 75,0 % contre la norme de 30,0 % admise, indiquant une détention excessive d'encaisse oisive importante qui aurait dû être mise à la disposition de la clientèle en termes de crédits. Par ailleurs, cette encaisse oisive de USD 233 089, soit 53,0 % du total bilantaire, est de loin plus importante que les crédits octroyés.

- Qualité du portefeuille

Aucune information n'a été transmise à la Banque Centrale quant à la qualité du portefeuille de la Coopérative. Cependant, l'analyse du compte d'exploitation renseigne que l'institution détiendrait un volume important des créances douteuses.

- Autosuffisance opérationnelle

La Coopec EDE KINDU a couvert toutes ses charges par ses produits d'exploitation en 2009, réalisant ainsi un résultat positif de USD 19 000.

- Capitalisation

L'examen de cet indicateur renseigne que l'Institution a affiché des fonds propres positifs. Par ailleurs, elle a un capital de USD 127 869.

A cause de son enclavement, la Province du Maniema n'a pas bénéficié de l'influence de ces eux voisins, à savoir les Nord et Sud Kivu, en vue d'offrir des services financiers à sa population exclue du système bancaire classique.

## **5.8. PROVINCE DU NORD KIVU**

La province du Nord Kivu a détenu les plus d'institutions financières de proximité en RDC. Cette situation s'explique notamment par l'ampleur d'activités économiques dans la province et sa proximité avec les pays voisins avec lesquels elle entretient d'importances activités.

A fin décembre 2009, l'on dénombrait trente-six, dont trente et un Coopératives d'Épargne et de Crédit et cinq Institutions de Micro Finance. De ces institutions, la Banque a réceptionné 25 états financiers, dont trois déséquilibrés.

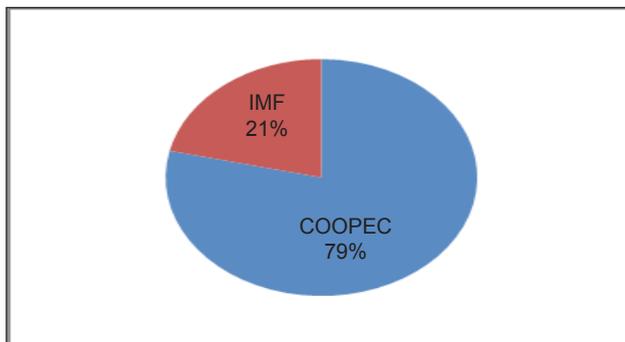
Sur les cinq Institutions de Micro Finance présentes dans la Province en 2009, seule l'IMF MAENDELEO n'a pas transmis ses états financiers. Quant à l'IMF BARAKA PRECE, ses états financiers se sont révélés déséquilibrés.

La part de la Province du Nord Kivu, dans le total bilantaire de l'ensemble du secteur à fin décembre 2009, s'est établie à 44,3 %.

Tableau n°13 : Parts du marché entre les mutualistes

INSTITUTIONS	2009
COOPEC	32 702 547
IMF	8 887 831
<b>TOTAL</b>	<b>41 590 378</b>

Graphique n° 21 : Répartition de la part du marché et les non mutualistes dans le Nord Kivu par catégorie des ISFD



Source : BCC



Cependant, l'analyse détaillé du bilan de l'IMF SOMIFI REJEDE renseigne que 92,0 % de ses activités ont concerné les opérations diverses contre 2,0% seulement des crédits. Sur l'épargne collectée de USD 683 824, l'IMF n'a consenti que 17,0 % aux crédits, notant ainsi un faible taux d'intermédiation de cette institution.

- Volume de l'activité

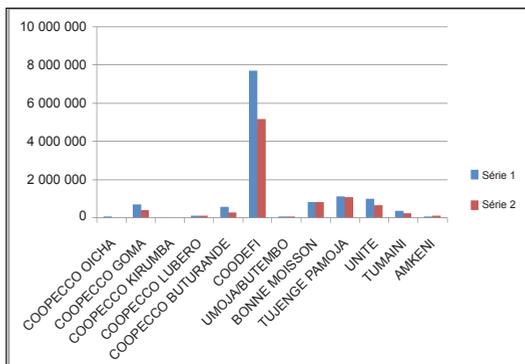
Le portefeuille de crédits s'est élevé à USD 18 864 744 à fin décembre 2009, soit 45,0 % de l'actif du total bilantaire et le volume de l'épargne à USD 30 114 266, correspondant à 72,0 % du passif du total bilantaire de la Province.

Le ratio de liquidité de l'ensemble de la province s'est établi à 34 % contre la norme de 30 % admise. Cependant, une analyse par institution a relevé que douze institutions n'ont pas respecté ce ratio. Deux Institutions ont présenté des situations préoccupantes.

Comparée à l'exercice 2008, il s'observe de manière générale un ralentissement des activités du secteur dans cette province. En effet, le total bilantaire des institutions de la province s'est établi à USD 22 676 767 à fin décembre 2009 contre USD 28 073 831 une année plus tôt, soit une contraction de 19,0 %.

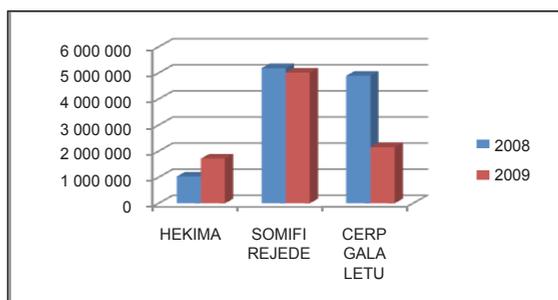
Le volume d'activités des COOPEC s'est ralenti de 18,0 %, s'établissant à USD 13 788 936 à fin décembre 2009 contre USD 16 907 856 une année plus tôt.

Graphique n° 23 : analyse comparative des performances des Coopecs du Nord Kivu



S'agissant des Institutions de Micro Finance, leur volume d'activité est passé de USD 11 165 975 à fin décembre 2008 à USD 8 887 831 à fin décembre 2009, soit une baisse d'activité de 20,4 %.

Graphique n° 24 : Répartition de la part du marché des IMF dans le Nord Kivu



La baisse des activités observée dans la Province du Nord Kivu résulte notamment de cinq phénomènes particuliers qui se sont survenus dans cette partie du pays. Il s'agit de (i) l'absence d'une gestion orthodoxe (ii) les incursions rebelles qui ont conduit aux retraits massifs des épargnes, (iii) la crise financière qui a affectée la plupart des activités minières de la province, (iv) les méfaits de l'escroquerie de Dutch International et (v) l'insécurité dans la province.

- **Qualité du portefeuille**

La plupart des institutions présente une mauvaise qualité de portefeuille de crédit dont le ratio dépasse la norme admise de 5 % ; ce qui signifie que ces Institutions détiennent des crédits qui connaissent d'important retard de paiement par rapport aux échéanciers prévus.

- **Autosuffisance opérationnelle**

Le ratio d'autosuffisance opérationnelle de l'ensemble de la Province du Nord Kivu s'est situé à 98,0 %. De manière générale, ces institutions n'ont pas pu couvrir les charges par les produits. Cependant, il a été noté le non comportement de certaines institutions dont notamment l'IUMF HEKIMA et la MECREGO Coopec.

- Capitalisation

Deux institutions du Nord Kivu ont affiché des fonds propres négatifs importants. La COOPECCO Goma a disposé des fonds propres négatifs de USD 337 580 contre un volume d'épargne de USD 676 844. Par ailleurs, la COOPEC Umoja Butembo a disposé des fonds propres négatifs dépassant son total bilantaire, indiquant ainsi qu'elle utilise d'autres ressources de l'institution pour son fonctionnement. Par ailleurs, sur une épargne de USD 118 380, la Coopec n'a consenti que 1,0 % de crédit.

## 5.9. PROVINCE DU SUD KIVU

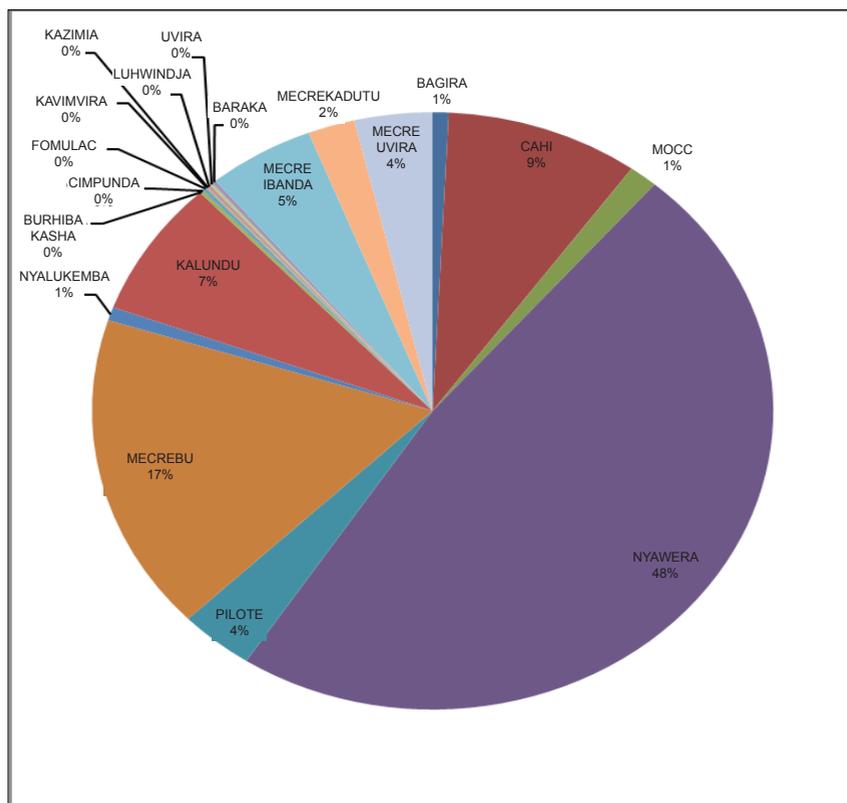
Dans cette province, le nombre des Coopératives d'Épargne et de Crédit est passé de douze en 2008 à vingt-trois une année plus tard. Elle ne dispose pas encore d'Institutions de Micro Finance. Certaines institutions ont soit omis de transmettre leurs états financiers, d'autres ont présenté des états déséquilibrés.

Les institutions financières de proximité de la Province ont détenu 26,0 % du total bilantaire de l'ensemble des institutions du pays.

Les plus grandes institutions de la province sont les COOPEC NYAWERA, MECREBU et CAHI avec des parts du marché respectives de 48,0 %, 17,0 % et 9,0 %, représentant à elles trois 74,0 % de la part du marché dans la province.

Les Coopératives d'épargne et de crédit se répartissent la part du marché de la manière suivante :

Graphique n° 25 : Part du marché des Coopecs dans le Nord Kivu

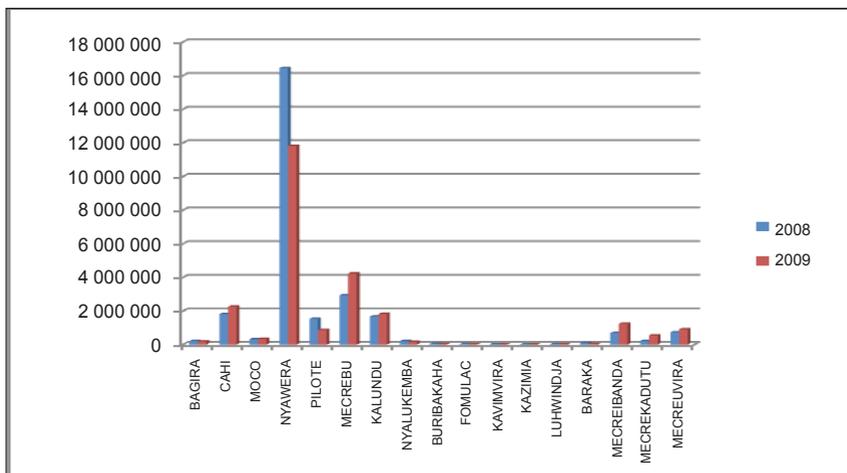


- Volume de l'activité

Le portefeuille de crédits et le volume de l'épargne se sont chiffrés respectivement à USD 14 441 933 à fin décembre 2009, soit 59,0 % de l'actif du total bilantaire de la Province et à USD 21 781 924, soit 88,0 % du passif du total bilantaire collectée.

Le ratio de liquidité de l'ensemble de la province s'est établi à 28,0 % contre la norme de 30,0 % admise. Cependant, une analyse par institution a indiqué que ledit ratio n'a été respecté par deux institutions, certaines présentant des situations préoccupantes attestées par d'excès de liquidité.

**Graphique n° 26** : Répartition du volume d'activités par institution du Nord Kivu



Comparée à l'exercice 2008, il s'est dégagé une baisse de 9,0 % des activités du secteur dans cette province en 2009.

- **Qualité du portefeuille**

Le portefeuille de crédits de la majorité des institutions a été de mauvaise qualité, dépassant de loin la norme acceptable de 5 %.

- **Autosuffisance opérationnelle.**

Ce ratio a été respecté dans l'ensemble. Cependant, l'examen par institution renseigne que certaines ont couvert leurs charges par leurs produits, d'autres non.

- **Capitalisation**

Quatre Coopératives d'Épargne et de Crédit de la Province ont affiché des fonds propres négatifs ne leur permettant pas de garantir leurs activités.

Pour assurer un bon fonctionnement et la viabilité des IMF, il importe que les actions soient menées en vue de palier les insuffisances soulevées dans l'examen des états financiers nous transmis par les Institutions.

Cette viabilité passe par trois étapes claires et précises, à savoir :

- La viabilité organisationnelle qui nécessite une maîtrise des opérations et une structuration de l'organisation de l'institution. Pour ce faire, les institutions doivent gérer l'octroi des prêts, suivre leur remboursement et les opérations liées à l'épargne des clients en respectant les organes mis en place à cet effet;
- La viabilité institutionnelle visant à mettre en place une gouvernance claire permettant de définir la stratégie de croissance, une structure dotée des organes, des processus et des ressources humaines lui permettant de fonctionner efficacement dans le sens de la stratégie fixée. Le personnel doit être organisé, formé et motivé. La gestion des ressources humaines est un facteur clé de réussite dans une IMF ;
- La viabilité financière qui signifie l'atteinte de l'équilibre financier de manière à pouvoir financer la croissance.



## CHAPITRE VI : AUTRES ACTIVITES EN RAPPORT AVEC LE SECTEUR

### 6.1. FORMATION ET MISSIONS EFFECTUEES

Dans le cadre de renforcement des capacités des inspecteurs de la Banque, plusieurs actions de formation et missions d'imprégnation ou d'échange 'expérience ont été organisées tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays.

Il s'agit notamment des actions ci-après :

- A l'intérieur du pays
  - Du 30 mars au 03 avril 2009 : séminaire sur le renforcement des capacités en surveillance des superviseurs avec l'appui de la coopération canadienne ;
  - Du 07 au 20 juin 2009 : poursuite de la formation sur le processus de déploiement du logiciel de supervision, FinA, du 07 au 20 juin 2009 avec l'appui de l'USAID ;
  - Du 24 au 28 août 2009 : séminaire sur l'élaboration d'un plan de redressement avec le concours de la Coopération canadienne ;
  - du 22 août au 10 septembre 2009 : séminaire en faveur des IMF du Nord et Sud Kivu sur l'utilisation du logiciel de supervision FinA ;
  - Du 16 au 27 novembre 2009 : séminaire CGAP sur la Comptabilité des IMF et l'analyse financière.
  
- A l'extérieur du pays
  - Du 26 au 30 janvier 2009 à Turin en Italie : cours intensif sur la politique et la législation coopératives en ce compris la législation se rapportant aux coopératives d'épargne et de crédit, organisé par l'Organisation Internationale du Travail (OIT) ;
  - Du 11 au 22 février 2009 à Dakar au Sénégal : visite d'échanges et d'information sur la réglementation des IMF auprès de la BCEAO ;
  - 25 au 27 mars 2009 à Kigali au Rwanda : participation au Forum sur les politiques réglementaires de la Microfinance en Afrique organisé par le CGAP (Banque Mondiale) avec le concours de la Banque

Nationale du Rwanda et de l'Alliance pour la Finance Inclusive (AFI) ;

- Du 06 au 09 avril 2009 à Lusaka en Zambie : participation à la conférence sur l'inclusion financière à travers la microfinance organisée par la Bank of Zambia en collaboration avec la Bank Negara Malaysia ;
- Du 15 au 18 avril 2009 à Brazzaville en République du Congo : participation au forum de microfinance et inclusion financière ;
- Du 14 au 15 mai 2009 à Marrakech au Maroc : participation à la Conférence sur la bancarisation en Afrique du Nord, du Centre et de l'Ouest organisé par Africa Banking Forum ;
- Du 20 juillet au 07 août 2009 à Turin en Italie : Participation au Programme de Formation en Microfinance, 15<sup>ème</sup> édition organisé par Boulder Institute ;
- Du 19 au 21 octobre 2009 à Johannesburg en RSA : Participation à la Conférence sur l'économie sociale organisée par le Bureau Régional de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) pour l'Afrique (ROAF) en collaboration avec la Katholieke Universiteit Leuven sur le thème « Economie sociale – la réponse de l'Afrique à la crise mondiale » ;
- Participation aux réunions sur l'élaboration de la stratégie nationale de la microfinance ;
- Participation aux réunions sur l'institutionnalisation du FPM.

## 6.2. REUNIONS AVEC LES PARTENAIRES

Plusieurs réunions ont été organisées avec les bailleurs de fonds aussi bien. Il s'agit notamment de :

- Réunions avec les bailleurs sur l'exécution du plan d'actions microfinance de la BCC ;
- Décembre 2009 : Atelier de restitution de l'évaluation finale du PASMIF I et lancement du processus de formulation du PASMIF II organisé au cercle Elaeis par le Ministère des Petites et Moyennes Entreprises (PME) en partenariat avec le PNUD et le FENU ;
- Février 2009 : réunion organisé à la BCC avec les partenaires technique et financier sur la présentation du rapport de l'inventaire

- du secteur de la microfinance en RDC préparé par BERCY ;
- Avril 200 : réunion du Comité de l'avant-projet de Loi sur la Micro Finance (COMRED), institué par l'Ordre de Service n°046, signé le 20 mars 2009 par Monsieur le Gouverneur.

Dans l'exécution du Plan d'actions de la Microfinance, la Banque Centrale du Congo a bénéficié de l'appui technique et financier de plusieurs bailleurs de fonds.

Il s'agit notamment de de l'Agence Canadienne de Développement International (ACDI), l'Agence Française de Développement (AFD), la Banque Mondiale, le Fonds d'Equipement des Nations Unies (FENU), le Ministère des Affaires Etrangères Européennes/Epargne Sans Frontière (MAEE/ESF), le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et l'United States Agency for International Development (USAID).



# ANNEXES



**Annexe n° 1: Liste des Institutions agréées à fin 2009****BANDUNDU**

N°	DENOMINATION	ADRESSES
1	COOPEC DIBAYA-LUBWE	1, Avenue Ngulungu Dibaya
2	COOPEC ECC/ KIKWIT	202, Boulevard National Kikwit
3	COOPEC ECOLE	4/B, Avenue Bobozo Ville Basse
4	COOPEC GUNGU	7, Boulevard National Gungu
5	COOPEC LUKOLELA	37, Boulevard National Lukolela
6	COOPEC MASIMANIMBA	Cité de Masi Manimba
7	COOPEC MOKALA	Mission Catholique Mokala
8	COOPEC Saint François Xavier/Cathédrale	Boulevard National Lukolela
9	COOPEC UDIPAK	Pay Kongila
10	MUCREFEKI / COOPEC	13, Avenue Kwango Commune de Lukoklela

**BAS-CONGO**

N°	DENOMINATION	ADRESSES
1	CAMEC INKISI / COOPEC	70, Avenue Kasa Vubu Inkisi
2	CAMEC MBANZA-NGUNGU/COOPEC	25, Avenue Nzeza Mbanza Ngungu
3	CEAC KINZA MVUETE	1, Avenue Madoda Kinza Mvueté
4	COOPEC CEAC BOMA/VILLE	14, Avenue Makhuku Commune de Nzadi Ville de Boma
5	IMF BUSINA MICROCREDIT sprl	10, Avenue Quai du Commerce Commune de Nzadi Ville de Boma

**KASAI-OCCIDENTAL**

N°	DENOMINATION	ADRESSES
1	COOPEC DEKOC	152, Avenue Guillaume Lubaya Ville de Kananga

**KASAI ORIENTAL**

N°	DENOMINATION	ADRESSES
1	IMF ADEKOR	55, Avenue Bakela Commune de Muya

**KATANGA**

N°	DENOMINATION	ADRESSES
1	IMF ESPERANCE	5, Avenue Lumumba Ville de Likasi

**KINSHASA**

N°	DENOMINATION	ADRESSES
1	MEC DECO/COOPEC	21, Avenue Mbama Quartier Bumba Commune de Ngaliema
2	CECI – PME	Petit Boulevard Lumumba 10 <sup>ème</sup> Rue Commune de Limeté
3	CECKI	11, Avenue Kwango Quartier Joli Parc Commune de Ngaliema
4	COOPEC BOLINGO	1, Avenue Zolana, Quartier Mama Yemo Pompage Commune de Ngaliema
5	COOPEC BOMOKO	54149, Avenue Lubisi Commune de Lemba
6	COOPEC CBCO	Avenue Kasa Vubu Commune de Bandalungua
7	COOPEC CEAC / MATETE	24D bis, Quartier Anunga Commune de Matete
8	COOPEC CEAC KINTAMBO	30, Avenue Lusambo Commune de Kintambo
9	COOPEC CU	171, Boulevard Lumumba Commune de Matete
10	COOPEC MAKIN	1, Avenue Sanda, Quartier Salongo Kimbanseke Place CECOMAF
11	COOPEC MOLENDE	1165/1175, Avenue Tombalbay Commune de la Gombe
12	COOPECAS	169, Avenue Kabinda Ccommune de Kinshasa
13	COOPECCO KINSHASA	91, Avenue Itanga Kinshasa
14	COOPEC'SCO	2, Avenue Pére Boka Gombe
15	FINCA RDC	1286, Avenue Tombalbaye Gombe
16	IMF COMIF	10934, Av : du marché de la liberté Masina
17	IMF HOPE RDC	157, Av : de la Liberté Gombe
18	IMF LIFE-VEST	Immeuble Royal, local 209/B Boulevard du 30 juin Gombe

19	IMF RAMCREDIT SARL	-
20	IMF VIA NOVA sprl	15, Avenue des aviations Commune de la Gombe
21	MEC BOSANGANI	56bis Avenue Makina Quartier 6 Commune de N'djili
22	MEC FC/COOPEC	7, Avenue Matadi Mayo Commune de Mont Ngafula
23	MEC-APROSCAC/COOPEC	145, Avenue Masengi Commune de Selembao
24	MEC-CAPROS/COOPEC	1, Avenue Manzengele Commune de Ngaba
25	MECRE GOMBE COOPEC	1, Avenue du Commerce Galeries du Marcke Local n°1 Commune de la Gombe
26	MECRE KINTAMBO MAGASIN	6, Avenue Kasa Vubu Commune de Ngaliema
27	MECRE MASINA/COOPEC	2, Avenue Tembe Commune de Masina
28	MECRE NGALIEMA UPN/COOPEC	Enceinte de l'UPN Ngaliema
29	MECREKIN/COOPEC	37, Avenue Mpolo Maurice Commune de la Gombe
30	MUFESAKIN / COOPEC	19, Avenue Asosa Commune de Kasa Vubu
31	MUTECREDE/COOPEC	1M3, Nouvelles Galeries Présidentielles Commune de la Gombe.
32	SODEC IMF	2, Avenue Niangara Commune de Ngiri Ngiri

## **MANIEMA**

N°	DENOMINATION	ADRESSES
1	COOPEC EDE/KINDU	1, Avenue Inga Commune de Kasuku Ville de Kindu
2	COOPEC MSAADA WETU	24, Avenue Evêché Commune de Kasuku Ville de Kindu

## **NORD – KIVU**

N°	DENOMINATION	ADRESSES
1	BARAKA/PRECE IMF	99, Avenue Nyirangongo
2	CERP GALA LETU/IMF	21/1, Avenue Butembo Ville de Goma
3	COODEFI/COOPEC	14, Avenue Kinshasa Mususa Ville de Butembo
4	COOPEC ADEC	Avenue des Touristes, Quartier Mikeno, Maison Bercy Ville de Goma

5	COOPEC AGROPAS LE GRENIER / GOMA	27, Avenue Nyiragongo, Quartier Murara Ville de Goma
6	COOPEC BENI	11, Avenue du Stade Quartier Biautu Ville de Beni
7	COOPEC EAD	9713, Avenue Masisi Katindo Ville de Goma
8	COOPEC EDE/GOMA	14/A, Avenue Karisimbi Mikeno Ville de Goma
9	COOPEC IMARA/GOMA	Avenue Mont Goma, Quartier Mont Goma Commune de Goma
10	COOPEC KESHENI	294, Avenue des Alizés Quartier Murara, Commune Karisimbi Ville de Goma
11	COOPEC KIRUMBA	Avenue Vutsimba Lubero
12	COOPEC KIWANJA	Kiwanja Buturande
13	COOPEC LA SEMENCE	5, Avenue Matokeo Ville de Butembo
14	COOPEC RUTSHURU	Avenue Police Rutshuru
15	COOPEC TUJENGE PAMOJA	45, Avenue Boulevard Kayambayonga Ville de Goma
16	COOPEC TUMAINI	77, Avenue Nyiragongo Ville de Goma
17	COOPEC UMOJA/Butembo	7, Avenue Centre Ville de Butembo
18	COOPEC UNITE	Rue Mvano Quartier Les Volcans Ville de GOMA
19	COOPEC/ KANYABAYONGA	Biondi
20	COOPECCO BENI	135, Avenue du Stade Commune Bugunlu Ville de Beni
21	COOPECCO/BUTURANDE	Kiwanja Rutshuru
22	COOPECCO/VITSHUMBI	Vitshumbi Rutshuru
23	COOPECCO-GOMA	Avenue Kamina, Quartier Mikeno Ville de Goma
24	COOPECCO-KIRUMBA	27/C, Avenue Lubero, Quartier KINAWA Cité de Kirumba Lubero
25	COOPECCO-LUBERO	2, Avenue Musenge Cité Lubero
26	COOPECCO-OICHA	Oicha Territoire de Beni
27	COOPEC-CR/BUTEMBO	132, Quartier Vungu B
28	IMF HEKIMA	Avenue Touriste, Quartier Les Volcans Ville de Goma
29	MAENDELEO/IMF	Boulevard Kayamuhanga
30	MECRE-BENI/COOPEC	92, Boulevard Nyamwisi Beni
31	MECRE-BIRERE/COOPEC	8, Avenue du Commerce, Commune Karisimbi Ville de Goma
32	MECREGO/COOPEC	30, Boulevard du 30 juin Ville de Goma
33	MECRE-KATINDO/COOPEC	Route de Sake Katindo Vile de Goma
34	MECRE-MABANGA/COOPEC	99, Avenue Kinshasa Quartier Mabanga Sud Ville de Goma
35	MECRE-VIRUNGA/COOPEC	5, Avenue Ndurumo Murara Karisimbi
36	SOMIFI REJEDE/ IMF	33, Rue de Kinshasa Commune de Mususa Butembo

**SUD - KIVU**

N°	DENOMINATION	ADRESSES
1	COOPEC BAGIRA	Baraka Centre Fizi
2	COOPEC CAHI	242, Avenue Essence-Major IBANDA
3	COOPEC EDE/BUKAVU	69, Avenue Patrice Emery Lumumba Commune Ibanda
4	COOPEC KAWA	3, Avenue Industrielle Centre Commune Ibanda
5	COOPEC MOCC/BUKAVU	180, Avenue Patrice Emery Lumumba Comune Ibanda
6	COOPEC NYAWERA	181, Avenue Patrice Emery Lumumba Commune Ibanda
7	COOPEC PILOTE	5, Avenue Kasongo Commune Ibanda
8	MECREBU/COOPEC	Avenue Patrice Emery Lumumba Quartier Ndendere
9	MUTEK/COOPEC	10, Avenue de la Cathédrale Commune Ibanda
10	COOPEC NYALUKEMBA	289, Avenue Patrice Emery Lumumba Commune Ibanda
11	COOPEC BOBANDANA	Central Commercial Minova Kahele
12	COOPEC KALUNDU	83, Avenue Commerciale UVIRA
13	COOPEC BURHIBA-KASHA	Commune Bagira Brhiba Kasha
14	COOPEC CIMPUNDA	289, Avenue Sake Cimpunda KADUTU
15	COOPEC FOMULAC KATANA	Commune de Kabaré, Groupement de Bulorhé, Localité de Chiranga
16	COOPEC KAVIMVIRA	6, Avenue Kasa Vubu Kavimvira
17	COOPEC KAZIMIA	Avenue Commerciale, Kilewa 1 Kazimia
18	COOPEC LUHWINDJA	Kabalole, Chefferie de Luhwindja Mwenga
19	COOPEC UVIRA	Avenue de Pionnier Kimanga/ UVIRA Zone 5
20	COOPEC/BARAKA	Baraka Centre FIZI
21	MECRE IBANDA/COOPEC	30, Avenue Patrice Emery Lumumba La Bote
22	MECRE KADUTU/COOPEC	10, Avenue de la Cathédrale Ibanda
23	MECRE UVIRA/COOPEC	Avenue Faza Quartier Romba Cité UVIRA

**Annexe n° 2. : Liste des Institutions agréées en 2009****BANDUNDU**

N°	DENOMINATION	ADRESSES
1	COOPEC Saint François Xavier/Cathédrale	Boulevard National Lukolela

**BAS-CONGO**

N°	DENOMINATION	ADRESSES
1	IMF BUSINA MICROCREDIT sprl	10, Avenue Quai du Commerce Commune Nzadi Ville de Boma

**KINSHASA**

N°	DENOMINATION	ADRESSES
1	COOPEC CBCO	Avenue Kasa Vubu Commune de Bandalungua
2	COOPECCO KINSHASA	91, Avenue Itanga Commune de Kinshasa
3	MUTECREDE/COOPEC	1M3, Nouvelles Galeries Présidentielles Commune de la Gombe

**MANIEMA**

N°	DENOMINATION	ADRESSES
1	COOPEC EDE/KINDU	1, Avenue Inga Kasuku Ville de Kindu
2	COOPEC MSAADA WETU	24, Avenue Evêché Kasuku Ville de Kindu

**NORD – KIVU**

N°	DENOMINATION	ADRESSES
1	COOPEC KESHENI	294, Avenue des Alizés Quartier Murara Commune Karisimbi Ville de Goma
2	COOPEC LA SEMENCE	5, Avenue Matokeo Ville de Butembo
3	COOPEC TUJENGE PAMOJA	45, Boulevard Kayambayonga Ville de Goma
4	COOPEC UNITE	Rue Mvano Quartier Les Volcans Ville de Goma

**SUD - KIVU**

N°	DENOMINATION	ADRESSES
1	COOPEC BURHIBA-KASHA	Commune Bagira Brhiba Kasha
2	COOPEC CIMPUNDA	289, Avenue Sake Cimpunda KADUTU
3	COOPEC FOMULAC KATANA	C/ de Kabaré, Grpement / de Bulorhé, Localité / de Chiranga
4	COOPEC KAVIMVIRA	6, Av:Kasavubu / KAVIMVIRA
5	COOPEC KAZIMIA	Av: Commerciale, Kilewa I/Kazimia
6	COOPEC LUHWINDJA	Kabalole, Chefferie de Luhwindja/Mwenga
7	COOPEC UVIRA	Avenue de Ponnier Kimanga UVIRA Zone 5
8	MECRE IBANDA/COOPEC	30, Avenue Patrice Emery Lumumba La Bote
9	MECRE KADUTU/COOPEC	10, Av:de la cathédrale / IBANDA
10	MECRE UVIRA/COOPEC	Avenue Faza Quartier Romba Cité UVIRA
11	MUTEC/COOPEC	10, Avenue de la Cathédrale Commune Ibanda

**Annexe n° 3 : Liste des Institutions radiées en 2009**

1. ACCO COOPEC
2. AFRICAN PEOPLE'S FINANCE / IMF
3. COOPEC DIC
4. COOPEC LOR
5. COOPEC MOCC
6. COOPECAD
7. COOPECI
8. COOPEC'S
9. CR / KINSHASA / COOPEC
10. SOCECO / COOPEC
11. SOCREP / COOPEC
12. YIELD CORP / IMF

## **Annexe n° 4 : Liste des Institutions contrôlées en 2009**

### **KINSHASA**

1. ACCO COOPEC
2. AFRICAN PEOPLE'S FINANCE / IMF
3. CAEC MATETE / COOPEC
4. CECI PME / COOPEC
5. COOPEC DIC
6. COOPEC LOR
7. COOPEC MOCC
8. COOPECAD
9. COOPECI
10. COOPEC'S
11. CR / KINSHASA / COOPEC
12. MECRE KINTAMBO
13. SOCECO / COOPEC
14. SOCREP / COOPEC
15. YIELD CORP / IMF

**Annexe n° 5 : Liste des tableaux**

Tableau n° 1	: Catégorisation des ISFD
Tableau n° 2	: Répartition des ISFD par province
Tableau n° 3	: Evolution de la répartition des ISFD par province
Tableau n° 4	: Nombre des comptes ouverts
Tableau n° 5	: Nombre des comptes par catégorie
Tableau n° 6	: Répartition des parts par catégorie d'institution
Tableau n° 7	: Total bilantaire des Coopecs
Tableau n° 8	: Parts des non mutualistes
Tableau n° 9	: Evolution des ressources
Tableau n° 10	: Détails des emplois
Tableau n° 11	: Parts du marché entre les mutualistes
Tableau n° 12	: Répartition des ISFD par catégorie
Tableau n° 13	: Parts du marché entre les mutualistes

**Annexe n° 6 : Liste des graphiques**

- Graphique n° 1 : Evolution par type d'Institutions
- Graphique n° 2 : Répartition des ISFD par province
- Graphique n° 3 : Evolution des ISFD par province
- Graphique n° 4 : Répartition des comptes ouverts par province
- Graphique n° 5 : Comptes ouverts par catégorie des ISFD d'institutions
- Graphique n° 6 : Parts des mutualistes et non mutualistes catégorie d'institutions
- Graphique n° 7 : Parts des Coopec en provinces par provinces au 31 déc. 2009
- Graphique n° 8 : Parts des IMF par province par province
- Graphique n° 9 : Parts du marché de non mutualistes
- Graphique n° 10 : Evolution des ressources
- Graphique n° 11 : Evolution des emplois
- Graphique n° 12 : Part de chaque institution de Bandundu
- Graphique n° 13 : Analyse comparative du total bilantaire des ISFD de Bandundu
- Graphique n° 14 : Répartition des catégories des ISFD et les non mutualistes au Bas Congo
- Graphique n° 15 : Parts du marché des ISFD du Bas Congo
- Graphique n° 16 : Répartition des ISFD de Kinshasa des ISFD de Kinshasa
- Graphique n° 17 : Répartition de la part du marché des COOPEC à Kinshasa
- Graphique n° 18 : Répartition de la part du marché des non mutualistes à Kinshasa
- Graphique n° 19 : Analyse comparative des Coopecs de Kinshasa
- Graphique n° 20 : Analyse comparative des IMF de Kinshasa
- Graphique n° 21 : Répartition de la part du marché et les non mutualistes dans le Nord Kivu par catégorie des ISFD
- Graphique n° 22 : Part des Coopecs dans le secteur dans le Nord Kivu
- Graphique n° 23 : analyse comparative des performances des Coopecs du Nord Kivu
- Graphique n° 24 : Répartition de la part du marché des IMF dans le Nord Kivu
- Graphique n° 25 : Part du marché des Coopecs dans le Nord Kivu
- Graphique n° 26 : Répartition du volume d'activités par institution du Nord Kivu

## Annexe 7 : Liste des définitions

- **Autosuffisance opérationnelle** : Couverture par les produits d'exploitation des charges d'exploitation, des charges de financement et des dotations aux provisions pour gérance douteuse.
- **Crédit** : capital reçu par la suite de la solvabilité que l'on présente ou de la confiance que l'on inspire.
- **Encours des crédits** : solde du principal non encore remboursé sur tous les prêts accordés par l'institution ou le prêteur.
- **Epargne** : partie du revenu qui n'est pas affectée à la consommation immédiate.
- **Indicateur** : chiffre significatif d'un fait économique à un moment donné. Un ratio est un indicateur, mais tout indicateur n'est pas nécessairement un ratio.
- **Indicateur de productivité** : indicateur qui met l'accent sur la productivité des agents de crédit. Il mesure le volume d'activités générées pour une ressource ou un actif donné.
- **Portefeuille à risque** : indicateur qui mesure la qualité du portefeuille d'une institution de microfinance. Il représente la partie du portefeuille de crédit infectée par les impayés et présentant un risque de non remboursement. La norme stipule que ce ratio ne peut dépasser 5 %.
- **Ratio** : rapport entre deux grandeurs économiques ou financières.
- **Ratio de capitalisation** : proportion des fonds propres dans le total bilanciel.
- **Qualité du portefeuille** : proportion des crédits d'un portefeuille intégralement remboursés dans le délai.

**Annexe 8 : Liste des abréviations utilisées**

AFD	: Alliance Française de Développement
AFI	: Alliance pour la Finance Inclusive
BAD	: Banque Africaine de Développement
BCC	: Banque Centrale du Congo
BCEAO	: Banque Centrale des Etats d’Afrique de l’Ouest
BERCI	: Bureau d’Etudes, de Recherches et des Consulting International
BM	: Banque Mondiale
CDF	: Franc Congolais
CGAP	: Consultative Group to Assist the Poor
COMRED	: Comité de Rédaction de l’avant projet de loi sur la Microfinance
COOPEC	: Coopérative d’Epargne et de Crédit
FENU	: Fonds d’Equipement des Nations Unies
FINA	: Financial A
FPM	: Fonds de Promotion de la Microfinance
IMF	: Institution de Micro Finance
INS	: Institut National de la Statistique
ISFD	: Institution du Système Financier Décentralisé
MAEE/ESF	: Ministère des Affaires Etrangères Européennes /Epargne Sans Frontière
OIT	: Organisation Internationale du Travail
PAR	: Portefeuille à Risque
PASMIF	: Programme d’Appui au Secteur de la Microfinance
PCA	: Président du Conseil d’Administration
PCCI	: Plan Comptable des Coopératives d’épargne et de crédit et des Institutions de micro finance
PME	: Petites et Moyennes Entreprises
PNUD	: Programme des Nations Unies pour le Développement
PST	: Prestataire des Services Techniques
RDC	: République Démocratique du Congo
ROAF	:
RSA	: République Sud Africaine
SFD	: Système Financier Décentralisé
USAID	: United States Agency for International Development
USD	: Dollar des Etats-Unis

